UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01996579 7

TRANSFERRED
ST. BASIL'S SEMINARY
LIBRARY

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lepregabrielde00jouv

C.M.F.
349

LE PÈRE GABRIEL DE LA RIBOURDE

RÉCOLLET

DU MÊME AUTEUR

LES FRÈRES MINEURS A QUÉBEC. 1615—1905. SIMPLE COUP D'ŒIL HISTORIQUE. *Québec*, 1905. 157 pp. in-12.

LE VII[e] CENTENAIRE DE L'ORDRE FRANCISCAIN. *Québec*, 2, 3, 4 octobre 1909. *Québec*, 1909. 61 pp. in-8.

LE FRÈRE DIDACE PELLETIER, RÉCOLLET. *Québec*, 1910. 415 pp. in-12. Nombreuses gravures hors texte et dans le texte.

ETUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE SUR LES ACTES DU FRÈRE DIDACE, RÉCOLLET. *Québec*, 1911. 62 pp. in-8. Nombreux fac-similés de documents originaux.

P. ODORIC-M. JOUVE, O. F. M.

LE PÈRE GABRIEL DE LA RIBOURDE

RÉCOLLET

QUÉBEC

1912

APR 28 1969

Cum licentia Superiorum.

AVANT-PROPOS

En 1670, après une quarantaine d'années d'absence forcée, les Récollets purent enfin reprendre leurs travaux apostoliques au Canada. La Province des Récollets de Saint-Denys ou de Paris, qui avait donné à la Nouvelle-France ses pionniers dans la foi, sut trouver encore parmi ses enfants des apôtres toujours prêts à se dévouer au salut des âmes et à la gloire de Dieu. Et entre ceux-ci la Province sut encore faire un choix ; de sorte qu'un Récollet pouvait écrire en 1684 que " la Province avait envoyé au Canada l'élite des plus habiles et des plus sages religieux, dont plusieurs avaient paru avec estime dans les premières charges de la Province. "

Le Père Gabriel de la Ribourde fut un de ces religieux sages et habiles, qui après avoir exercé en France des charges importantes alla porter son zèle ardent sur les plages de l'Amérique. Non seulement il fut l'un des quatre Récollets qui, en 1670, vinrent relever leur Mission du Canada, mais encore il en fut le principal organisateur et le premier supérieur en qualité de Commissaire-Provincial. Enfin sa sainteté, ses travaux et sa mort au champ d'honneur méritent bien plus que lesquelques pages que nous allons leur consacrer.

C.M.F.
349

LE PÈRE
GABRIEL DE LA RIBOURDE
RÉCOLLET

Né vers 1620 au pays " de Brie " (1), Le Père Gabriel de la Ribourde appartenait à une " maison noble de Bourgogne " (2) dont il fut " l'unique héritier " (3). Cela ne l'empêcha point de renoncer à ses richesses et à son nom, pour faire profession de la pauvreté et de l'humilité séraphiques, le 1er novembre 1638. (4)

Ses supérieurs l'employèrent d'abord au saint ministère de la prédication, puis ils l'élevèrent à la charge de gardien (supérieur) ; ils lui confièrent aussi la formation des novices (5), dont l'un des plus connus est certainement le Père Louis Hennepin. Celui-ci en effet à deux endroits de ses

(1) Mortuologe des Récollets [Ms.], Archives du Séminaire de Québec. La Brie est une ancienne province de France. Elle se divisait en Brie française et en Brie champenoise. Sa capitale était la ville de Meaux.

(2) Hennepin, *Nouvelle découverte* etc. Utrecht, 1697, p. 239.

(3) Id. ibid.

(4) Mortuologe des Récollets.

(5) Mortuologe des Récollets.

écrits se glorifie d'avoir eu pour maître de noviciat le P. Gabriel de la Ribourde ; il nous apprend en même temps que le couvent de noviciat était à " Béthunes en pays d'Artois. " (1)

Lorsqu'en 1670 il fut question pour les Récollets de reprendre enfin leur place parmi les ouvriers du Seigneur sur la terre canadienne, le Père Gabriel de la Ribourde, emporté " par un zèle extraordinaire de la conversion des âmes, " (2) s'offrit et fut agréé. Le zèle de ce Récollet sera encore mieux apprécié si l'on considère qu'il était alors dans sa cinquantième année d'âge. On lui associa les Pères Hilarion Guénin et Simple Landon, avec les Frères Luc Lefrançois et Anselme Bardou. Le Père Germain Allart, plus tard évêque, alors Provincial des Récollets de la province de Saint-Denys, conduisit lui-même ses religieux au Canada. Le départ eut lieu de la Rochelle, " à la fin de mai 1670 " (3). Etait aussi à bord l'Intendant Talon.

Le voyage fut périlleux et dura trois mois (4). La Vénérable Mère de l'Incarnation raconte ainsi un des incidents de la traversée : " Il (Talon) a pensé faire naufrage proche de Tadoussac, où une tempête jeta son vaisseau sur les roches et le mit sur le côté... Son navire est demeuré fixe entre des roches effroyables, en un lieu où la marée monte et baisse. Ils demeurèrent là jusqu'à ce qu'elle remontât. Tous commencèrent à faire des vœux et à demander miséricorde à Notre-Seigneur. Ce vaisseau qui devait être brisé en pièces, et tout le monde perdu, fut enlevé sans aucune

(1) Hennepin, *Nouvelle découverte*, etc. Utrecht, 1697, pp. 238, 288.

(2) Mortuologe des Récollets.

(3) Leclercq, *Premier Établissement de la foy dans la Nouvelle-France.* Paris 1691. Vol. 2e, p. 91.

(4) Id. ibid.

rupture ; au contraire, par un bonheur inespéré, au lieu qu'il avait fait grande eau durant toute la traversée, en sorte qu'on était obligé de pomper continuellement, la grande secousse, qu'il eut sur les roches, le resserra de telle sorte qu'il ne fit pas une seule goutte d'eau depuis " (1). Après ce récit, il faut avouer tout de même qu'on se hasardait sur la mer à cette époque avec une hardiesse voisine de la témérité.

Sur l'arrivée des Récollets à Québec la Vénérable Mère de l'Incarnation écrit : " Il (Talon) a amené avec lui six Pères Récollets qui viennent se rétablir en ce pays : Car ce sont les Pères de cet Ordre qui ont été les premiers missionnaires... Ce sont des religieux fort zélés que leur provincial, qui est un homme considérable parmi eux et qui a des qualités éminentes, est venu lui-même établir... Ils vont se rétablir sur leurs anciennes ruines, et cependant [en attendant] ils sont logés à notre porte, et notre église commune à eux et à nous " (2).

Le Père Germain Allart, " secondé des charitables secours de Messieurs les Gouverneur et Intendant " (3), fit dresser en bois une maison provisoire. " L'on eut à moins de six semaines, élevé un bâtiment en bois qui servit de chapelle et de maison ; Monsieur l'évêque de Pétrée nous fit l'honneur d'y célébrer la première messe le jour de notre Père Séraphique Saint François, quatrième d'octobre ; la croix fut plantée au concours de tout ce qu'il y avait de plus considérable à Québec, avec les cérémonies ordinaires, au bruit du canon et de la mousqueterie, rien n'y ayant manqué

(1) *Lettres.* Edition Richaudeau. Vol. 2e, pp. 442, 443, lettre du 27 août 1670.

(2) Ibid. pp. 443-444.

(3) Leclercq, *Premier Établissement de la foy*, vol. 2e, p. 93.

pour rendre cette action des plus solennelles" (1).

Le 10 novembre 1670, Mgr de Laval adressa une très belle lettre dans laquelle il reconnaissait bien volontiers les droits des Récollets et le désir de la Colonie de voir revenir les anciens missionnaires.

" ... Quoique le ministère évangélique qu'avec la grâce divine les religieux de votre province ont rempli dans cette nouvelle partie du monde [fût]... un titre plus que suffisant à la fondation que vous y faites présentement ; cependant le parfum d'édification et le pieux souvenir qu'ont laissé ces hommes apostoliques, et aussi le désir ardent de les revoir, exprimé par les populations canadiennes, nous pousse à donner un témoignage public de l'allégresse et de la consolation de tous et de chacun au retour de ceux que les Anglais, alors ennemis jurés des Français, ont chassés du [Canada] il y a plus de quarante ans... " (2)

Rien n'est exagéré et tout paraît sincère dans cette lettre que nous regrettons de ne pouvoir citer en entier. Pourtant on aurait lieu d'être surpris de voir le premier évêque de Québec exprimer de tels sentiments si on devait ajouter foi aux dires, heureusement pas toujours justes, de son premier historien, Latour (3). Il faut croire aussi que le Père Allart et ses compagnons durent inspirer pleine et entière confiance et que Mgr de Laval vit avec raison dans ces nouveaux arrivés, des hommes de Dieu, des auxiliaires précieux, et pas autre chose.

Cette lettre de Mgr de Laval mit le dernier sceau au rétablissement des Récollets. La mission du Père Germain

(1) Leclercq, *Premier Établissement de la foy*, vol. 2e, p. 93.

(2) Archives de Versailles, fonds Récollets.

(3) *Mémoire sur la Vie de M. de Laval*, p. 199.

Allart était terminée ; il ne restait plus qu'à donner un guide, un chef au petit bataillon séraphique. Le Père Allart nomma à cette fin le Père Gabriel de la Ribourde Commissaire Provincial pour le Canada et supérieur du couvent de Québec, après quoi il s'embarqua pour la France.

Le Père Germain Allart arriva en France au mois de décembre 1670. (1) Le 12 avril 1671 une réunion capitulaire de la Province eut lieu à Saint-Germain-en-Laye ; elle confirma le Père de la Ribourde dans ses charges de Supérieur et de Commissaire-Provincial. Le chapitre provincial célébré à Paris le 21 octobre 1671 en fit autant, comme aussi une autre réunion capitulaire qui se tint à Paris le 23 octobre 1672. (2)

Le Père de la Ribourde était donc officiellement chargé de la réorganisation de la mission des Récollets au Canada ; il sut se montrer digne de la confiance que ses Supérieurs eurent en lui. Il travailla tout d'abord à la reconstruction du couvent et de l'église de Notre-Dame des-Anges. Des bâtiments construits en 1620 et 1621 par les Récollets il ne restait que des ruines. " Leur maison s'est ruinée faute de réparation ", écrit la Vénérable Mère de l'Incarnation ; (3) et d'après un document de 1667, (4) de l'église et du couvent

(1) *Histoire chronologique de la Province des Récollets de ..... Saint-Denys* ... par le T. R. Père Hyacinthe Lefèvre... Paris, Denys Thierry, 1677. Chap. XXII.

(2) Ibid.

(3) *Lettres de la Révérende Mère Marie de l'Incarnation*, édition Richaudeau, vol. IIe, p. 443 ; lettre du 27 août 1670.

(4) « Contrat conventionnel pour les R. R. P. P. Récollets touchant leur habitation au Canada. » Ce contrat fut signé à Paris, le 11 mars, entre les Récollets et le notaire Romain Becquet, de Québec, mais à cette date à Paris, « logé rue de

de 1620 et 1621, il ne restait plus alors que quelques vestiges et fosses, le tout ayant été ruiné faute d'entretènement et d'habitation. ''

Durant l'hiver, le Père de la Ribourde fit préparer les matériaux pour la construction de l'église et les travaux commencèrent au printemps de 1671. Le 21 juin l'intendant Talon posa la première pierre de cet édifice. (1) En attendant, les Récollets habitaient l'humble abri de bois construit dès leur arrivée et dont une partie servait de chapelle. (2)

Entre temps, le Père de la Ribourde trouvait encore le moyen d'exercer le saint ministère en divers endroits aux alentours de Québec ; (3) et dans la ville même, il établit ''le Tiers-Ordre de saint François pour l'édification de l'un et l'autre sexe. '' (4)

Dès le début de son administration le Père Gabriel de la Ribourde eut à diriger et à mener à bonne fin des négociations assez délicates au sujet du terrain de Notre-Dame des Anges, concédé autrefois aux Récollets, mais de fait passé depuis en la possession de diverses personnes.

Voici quelle était la situation, d'après le Père de la Ribourde lui-même, qui, au début de 1673, fit un rapport à Frontenac pour obtenir de lui un titre nouveau de propriété : '' Sur ce qui nous a été remontré par le Révérend Père Gabriel de la Ribourde, vicaire provincial et supérieur

la Harpe au Bras d'Hercule. » Archives de Versailles, Fonds Récollets. M. Réveillaud a publié ce contrat, dans l'*Histoire chronologique de la Nelle-France*, p. 108.

(1) Leclercq *Premier Établissement de la foy dans la Nouvelle France*, vol. IIe p. 94.

(2) Id. ibid. p. 95.

(3) Id. ibid.

(4) Id. ibid.

des Révérends Pères Récollets de ce pays que dès l'an mil six cent quinze, plusieurs religieux de leur Ordre... étant passés en ce dit pays... ils auraient pris possession d'une certaine quantité de terre qui leur avait été donnée sur le bord de la rivière Saint-Charles... et y auraient demeuré et résidé... jusqu'en l'an mil six cent vingt neuf qu'ils furent obligés de repasser en France parce que ce dit pays avait été pris des Anglais... depuis lequel temps les dits Pères Récollets n'y seraient point retournés pour en avoir été empêchés par plusieurs considérations, (1) et n'en auraient obtenu permission qu'en l'année mil six cent soixante neuf, qu'ils s'embarquèrent avec leurs titres pour revenir au dit pays, s'y établir et reprendre possession du dit lieu de Notre-Dame-des-Anges et terres en dépendantes. Mais ayant été obligés de relâcher en Portugal... ils firent naufrage et y perdirent leurs titres... Et s'étant embarqués l'année suivante pour la même fin avec quatre lettres de cachet du roi... ils seraient arrivés ici à bon port et se seraient mis en

(1) Relevons ici deux affirmations erronées de Latour. Il affirme d'abord que le malheur de la prise de Québec en 1629, « *découragea* les Récollets. » Le Canada rendu à la France, ils ne reviennent pas, et s'endorment sur les lauriers conquis les années précédentes ; mais, deuxième affirmation erronée de Latour, « les progrès que faisaient le clergé et les Jésuites réveillèrent l'attention des Récollets. » *Mémoire sur la vie de M. de Laval*, p. 198.

Or tout le monde sait que les Récollets ne furent nullement découragés et que bien loin d'oublier leur mission canadienne, ils mirent tout en œuvre et firent souvent des instances pour y retourner. Puisque nous y sommes, notons aussi cette ineffable explication du même auteur sur le retour des Récollets. « Quatre religieux *croyant la colonie assez bien établie pour n'avoir plus à craindre les Anglais*, s'embarquèrent pour la Nouvelle France. » P. 198. Voilà maintenant que c'est la crainte des Anglais qui retenait les Récollets ! ! ! Bien des auteurs ont cherché des raisons à côté de la vraie, pour expliquer le retour tardif des Récollets au Canada, mais aucun n'a signalé celle-là, excepté Latour.

devoir de reprendre ce qui leur appartient de terre au dit lieu de Notre-Dame-des-Anges, suivant les dites lettres de cachet et mémoire qu'ils auraient pu recouvrer en leur couvent de Paris et par plusieurs anciens habitants de ce pays, ils en auraient d'abord été empêchés par diverses personnes qui s'en étaient entièrement emparées, même trouvé que la plus grande partie avait été donnée et concédée pendant leur absence par Monsieur Davaugour, lors gouverneur et lieutenant général pour le roi en ce pays à René-Louis Chartier Sieur de Lotbinière en fief et droit de seigneurie avec droit de justice, par titre du vingt neuf janvier mil six cent soixante deux... et le surplus se serait trouvé être possédé d'un côté par les Religieuses hospitalières de cette ville, d'autre par la veuve et héritiers du feu sieur de Repentigny... " (1)

Tel est l'historique, fait par le Père de la Ribourde, du terrain des Récollets à Québec de 1615 à 1670.

Le 23 octobre 1670, par conséquent peu après l'arrivée des Récollets, Chartier de Lotbinière leur remit généreusement la part qu'il possédait de leur terrain, par acte passé devant le notaire Rageot. (2) Sur ce terrain les Récollets bâtirent leur abri provisoire, dont nous avons parlé.

Fallait-il se contenter de cela ? Oui, dans le cas où il eût

(1) Extrait du titre même de propriété délivré par Frontenac le 29 mai 1673. On peut en voir le texte intégral dans : *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, Québec, 1851, p. 346. ; aussi dans Réveillaud : *Histoire chronologique de la Nouvelle-France*, p. 184. Cet auteur signale trois copies de cette pièce, aux archives de Versailles, Fonds Récollets.

(2) Cet acte n'a pas été retrouvé dans les minutes de ce notaire, au greffe de Québec. Nous aurions aimé connaître les considérands qui déterminèrent Chartier de Lotbinière à faire cette cession. Il est fait mention de cet acte dans le titre de propriété délivré par Frontenac aux Récollets.

fallu, pour recouvrer le reste, recourir à des moyens autres que la douceur et ainsi troubler la paix. Le Père Germain Allart avait à ce sujet clairement manifesté l'intention des Récollets. « Il nous a assuré, écrit la Vénérable Mère de l'Incarnation à son fils, que pour le bien de la paix ils laisseront les terres aux particuliers qui les possèdent. » (1) Le Père de la Ribourde ne s'éloigna point de cette direction. Mais il ne lui était pas interdit de s'entendre avec les parties en cause et d'essayer par des négociations pacifiques de faire rendre à sa famille religieuse les terres qui lui avaient été concédées autrefois. C'est ce qu'il entreprit et avec succès.

Le Père de la Ribourde devait, pour réussir à recouvrer l'ancien terrain des Récollets, négocier avec les héritiers du sieur de Repentigny et les Religieuses de l'Hôtel-Dieu. Celles-ci dès le début se montrèrent très bienveillantes pour les enfants de Saint François et leur rendirent des services que le commissaire des Récollets voulut récompenser dignement, ce qui devait à la fois rendre encore plus faciles les négociations. Il demanda et obtint pour l'Hôtel-Dieu des lettres d'affiliation à l'Ordre franciscain.

La Mère Françoise Juchereau de Saint-Ignace dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, (2) rapporte ainsi cette faveur : "Ils (les Récollets) étaient fort bien venus dans notre maison, et la Mère Marie-Renée de la Nativité, notre Supérieure, avait une grande estime pour eux, particulièrement pour le Père Gabriel de la Ribourde, leur premier Commissaire ; c'était un très saint homme, qui, en reconnaissance de toutes les charités que nous leur faisions, nous obtint de leur Provincial, nommé le Père Germain Allart,

(1) *Lettres*, éd. Richaudeau, vol. II[e], p. 443.

(2) P. 204.

des lettres de filiation du 20 mai 1617, pour notre Communauté, à perpétuité, par laquelle il nous donne pleine et entière participation à toutes les grâces, faveurs et indulgences à eux concédées, comme à toutes les bonnes œuvres, messes, communions, offices, prières, jeûnes, mortifications, prédications, confessions et autres biens spirituels qu'il plaira à la divine grâce d'opérer, tant en commun qu'en particulier, de tous les religieux et religieuses de leur Ordre. »

Une telle faveur était bien propre à aplanir les difficultés s'il s'en présentait entre les deux communautés. L'année suivante une nouvelle occasion permit au Père de la Ribourde de manifester encore sa bienveillance envers les Hospitalières de Québec, et son amour de la paix. Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu voulaient acquérir la propriété du sieur de Repentigny ; mais les Récollets n'allaient-ils pas faire valoir leurs droits sur ces terres ? C'est ce qu'elles voulurent savoir avant que de rien entreprendre. En réponse, le Père de la Ribourde leur adressa le document suivant, signé de tous les Récollets de la communauté de Notre-Dame des Anges. Nous le reproduisons en entier, avec son orthographe particulière ; c'est une pièce encore inédite et qui sera bien à sa place dans cette biographie.

« Nous ayant esté représenté par les religieuses hospitalières de Québec qu'elles estoient sur le point d'achepter les terres de Mess. de Repentigny qui joignent les nôtres et qu'ayant entendu dire que nous aurions quelques prétentions sur les dites terres elles n'auraient voulu faire le dit achapt qu'au préalable elles ne fussent esclaircies de nos dites prétentions au regard des susdittes terres ; C'est pourquoy :

" Nous soubsignés supérieur des frères mineurs Récolects

du couvent de nostre dame des Anges le [p. lès] Québec, et Religieux de la ditte communauté estant assemblez capitulairement certifions aux Religieuses hospitalières du dit Québec et à qui il appartiendra que le vingt-septiesme de septembre une heure après midy de l'année mil six cent septante et deux toute nostre communeauté estant assemblée capitulairement d'une commune voix avons reconnu ne prétendre ny maintenant ny à l'avenir aucun droit sur les terres qu'elles acheptent de Messieurs de Repentigny suivant et conformément à l'alignement qui a esté tiré et aux bornes qui ont esté plantéez par le sieur dubuisson Arpenteur juré du commun consentement des dits sieurs de Repentigny et de nous voulant que l'achapt des dittes terres fait par les dittes Religieuses ait son plein et entier effect sans qu'elles puissent estre en aucune manière recherchéez par nous, ny par nos successeurs au regard des dittes terres. En foy de quoy nous avons tous signé la présente déclaration et renontiation en nostre dit couvent de Québec le jour et an que dessus.

f. Gabriel de Laribourde
Supérieur des Récollets
f. Claude Moireau ptre. Récolect.
f. Simple Landon Ptre. Récolect.
f. Estienne Foulger Ptre. R.
f. Leonard duchesne Prestre. R.
f. Anselme Bardou.
f. Inocent des marrescq (sic)"(1)

(1) Extrait des Archives du Séminaire de Québec. Pour copie conforme, signé : A.-E. GOSSELIN, ptre, archivistre, 11 déc. 1911.

Nos plus sincères remerciements à M. l'abbé Gosselin qui a bien voulu nous délivrer une copie de ce document.

La réponse des Récollets aux Religieuses Hospitalières nous fait connaître la communauté que dirigeait le Père de la Ribourde. Des ouvriers de la première heure, venus en 1670, il manque le Père Hilarion Guénin. Etait-il en mission ou avait-il été envoyé en France pour les affaires de son Ordre au Canada ? Les signatures des Pères Claude Moireau, Etienne Lauger, Léonard Duchesne et celle du Frère Innocent Desmarais nous avertissent de l'erreur commise par le Père Lefebvre, qui, dans son *Histoire chronologique de la Province de Saint-Denys*, fait passer ces Récollets au Canada en 1673 seulement, tandis qu'ils étaient venus au plus tard dans l'été de 1672, à l'exception du Père Claude Moireau que nous trouvons dans la Nouvelle-France à l'automne de 1671.

Les marques de particulière bienveillance témoignée par le Père de la Ribourde aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu ne manquèrent pas de porter leurs fruits. Le document cité plus haut est du 27 septembre 1672 ; cinq semaines après le Père Commissaire Provincial fit avec les Hospitalières un premier arrangement très avantageux pour les Récollets. Les bonnes mesures font les bons amis. Le 2 novembre 1672, le Père de la Ribourde conclut donc une première transaction avec l'Hôtel-Dieu, par l'entremise de M. de Courcelles, gouverneur, qui avait bien voulu « agréer les lettres de premier syndic apostolique. » (1) Il faut citer un passage de cette pièce où il est dit que les Religieuses de l'Hôtel-Dieu « désirant contribuer à l'établissement des dits Pères autant qu'il leur sera possible et d'ailleurs en reconnaissance de ce que les dits Pères leur ont donné gratuitement la jouissance de leurs terres comme il appert par le bail

(1) Leclercq, *Premier Etablissement de la foy*, vol. II*, p. 94.

qui en fut passé à Paris pardevant Gerboult et Manchon, l'an 1656, le dixhuitième mars, » elles consentent volontiers à céder aux Récollets vingt et un arpents de terre. En retour les Récollets déclarent renoncer à tous droits sur le reste de leur terrain que l'Hôtel-Dieu pourrait encore détenir. Cette pièce, rédigée par le notaire Becquet, (1) porte ces mots : « par l'avis et du consentement du Révérend Père Gabriel de la Ribourde, vicaire provincial et supérieur des dits Pères Récollets de ce pays de la Nouvelle-France. » La minute, conservée au greffe de Becquet, est ainsi signée par le Père de la Ribourde : « fr. Gabriel de la Ribourde Commissaire Provincial et supérieur des Récollets du Canada. » Signent aussi M. Dudouyt, prêtre, supérieur de l'Hôtel-Dieu, et les religieuses formant le conseil des Hospitalières.

L'année suivante, près de six mois après cette première transaction avec les Religieuses de l'Hôtel-Dieu, le Père de la Ribourde en fit une autre avec les mêmes religieuses, par laquelle il recouvra, en entier, semble-t-il, le terrain détenu par les héritiers du Sieur de Repentigny. Nous avons précédemment rapporté que les Hospitalières, désirant acquérir les terres de feu de Repentigny, avaient demandé aux Récollets s'ils avaient l'intention de faire valoir leurs droits. Nous avons donné la réponse des Récollets déclarant aux Hospitalières qu'elles pouvaient faire sans crainte l'acquisition qu'elles projetaient, eux renonçant à leurs droits. Cinq semaines après, les religieuses de l'Hôtel-Dieu achetaient les terres du Sieur de Repentigny, par contrat passé devant le notaire Becquet, le 2 novembre 1672, c'est-à-dire le même jour où le Père

(1) Et homologuée par le Conseil Supérieur de Québec le 23 Janvier 1673, Registre n° 1, (original), fol. 163.

de la Ribourde avait obtenu des Hospitalières la concession de vingt et un arpents, dont nous avons parlé.

Le Père de la Ribourde ne revint pas sur la renonciation faite par lui et ses religieux, au sujet de la portion de terrain détenue ci-devant par les héritiers du Sieur de Repentigny ; mais il proposa aux Hospitalières un échange à l'avantage des deux parties. Il leur offrit une pièce de terre de quatorze arpents ou environ, « sise proche Saint-Sauveur » bornée au sud-ouest par le ruisseau Saint-Sauveur, au sud par les terres de l'Hôtel-Dieu, au nord par celles de Jean Talon, intendant, et au nord-est par le chemin qui descend du côteau Sainte-Geneviève au manoir seigneurial de M. Talon. On voit d'après cela que ce terrain était séparé des autres terres de Notre-Dame-des-Anges, tandis qu'il était attenant à celles des Hospitalières. Celles-ci acceptèrent l'offre du Père de la Ribourde et cédèrent en retour huit arpents et soixante et dix perches de terre, « située au lieu dit le bas de Repentigny, attenante et joignant le ruisseau qui sépare les terres des dits Pères Récollets d'avec celles dites de Repentigny, sur le bord de la Rivière Saint-Charles, » lequel terrain appartenait aux religieuses de l'Hôtel-Dieu pour l'avoir acheté de la veuve du Sieur de Repentigny.

Par cet échange, les Récollets donnaient plus en étendue qu'ils ne recevaient, mais outre que la nature des deux terrains, leur état à ce moment-là, détails non spécifiés dans le contrat, pouvaient être différents, les Récollets trouvaient dans l'échange l'avantage de posséder un terrain tout d'une pièce. Cet échange eut lieu par l'entremise du nouveau gouverneur, le comte de Frontenac, syndic apostolique des Récollets comme son pré-

décesseur. On voit la signature du Père Gabriel de la Ribourde au bas de l'acte d'échange, dressé par le notaire Becquet le 20 avril 1673. (1)

Le Père de la Ribourde avait conduit très habilement ses négociations et était parvenu au but qu'il poursuivait. Après le dernier arrangement pris avec l'Hôtel-Dieu, les Récollets se trouvèrent être « en possession de cent six arpents de terre sur dix de front sur la rivière Saint-Charles. » (2) Le Père Commissaire-Provincial prit alors les mesures nécessaires pour rendre définitifs les résultats obtenus. Il demanda au gouverneur de la colonie un nouveau titre de propriété. Le 29 mai 1673, le comte de Frontenac se rendit à sa requête, en donnant ses lettres patentes où il est dit : « nous requérant le dit Révérend Père de la Ribourde au dit nom (des Récollets), qu'il nous plaise, attendu la perte de leurs titres, accorder au dit couvent de Notre-Dame-des-Anges, titre nouveau... à quoi inclinant et voulant favorablement traiter les dits Pères Récollets pour les obliger davantage à continuer les secours spirituels qu'ils donnent en ce pays,... nous en vertu du pouvoir à nous donné par sa Majesté et pour bien remplir ses instructions, avons, par ces présentes, donné, concédé et accordé, donnons, concédons et accordons aux Révérends Pères Récollets la quantité de cent six arpents de terre sur dix de front sur la Rivière Saint-Charles... et tenant d'un côté et d'autre aux terres des religieuses hospitalières, avec le droit de pêche sur la dite rivière Saint-Charles...,le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté de laquelle ils (les Récollets) seront tenus de

(1) Arch. judiciaires de Québec. — Le contrat d'échange fut homologué par e Conseil Supérieur le 2 mai 1673 ; Registre n° 1 (original) fol. 170.

(2) Titre de propriété délivré par Frontenac, le 29 mai 1673.

prendre la confirmation des présentes dans un an du jour d'icelles...» (1)

Le roi confirma la décision du gouverneur. D'après les lettres de Sa Majesté, on voit que le Père de la Ribourde adressa sans tarder une requête à Louis XIV, dans laquelle il faisait en quelques lignes l'historique du terrain des Récollets, rappelait que les titres en étaient perdus, que Frontenac venait de les renouveler, et demandait la confirmation royale, qui ne fut donnée qu'en avril 1676. (2)

Les Récollets voyaient donc leur rétablissement s'affermir dans la paix sous la sage direction du Père de la Ribourde. Celui-ci, tout en poursuivant les négociations dont nous avons parlé, n'eut garde de négliger les âmes pour le salut desquelles lui et ses compagnons avaient passé les mers. Leclercq nous apprend que « le Père Commissaire se voyant assez d'ouvriers pleins de zèle et de bonne volonté pour travailler à la conversion des sauvages, aurait bien souhaité de reprendre une partie des missions que nos anciens Pères avaient autrefois occupées, mais comme quelques-unes étaient dignement remplies par d'autres missionnaires, et ne voulant pas aller sur leurs brisées, il fit de fréquentes instances pour obtenir du moins permission d'envoyer de ses religieux à celles que l'on avait abandonnées ; mais comme toutes ses instances furent inutiles et que l'on ne put rien obtenir,

(1) Nous avons déjà indiqué les sources où l'on peut trouver cette pièce. Elle fut enregistrée au Conseil Supérieur le 2 juin 1673. Registre n° 1 du Conseil Supérieur (original), fol. 47 ; Archives du Parlement, Québec.

(2) Une copie de ce document est aux archives de Versailles, fonds Récollets. Voir aussi : registre n° 1 du Conseil Supérieur (original), folio 77, et *Réponse à une adresse de l'assemblée législative.* Québec, 1852, p. 30.

il lui fallut se contenter de sa bonne volonté, et retarder les effets de son zèle à un autre temps. (1)

Le Père de la Ribourde ne laissa pas que de porter ses religieux à se rendre de plus en plus aptes au ministère apostolique, même parmi les sauvages, en apprenant leurs langages. Leclercq ajoute en effet que « plusieurs de nos Pères, surtout les Pères Simple Landon, Exupère Dethunes et Léonard (Duchesne) ne laissèrent pas d'étudier les langues sauvages et s'y avancer même pour être en état d'y servir. » (2)

Le zèle tout apostolique du Commissaire Provincial des Récollets ne fut pas tout à fait frustré dans ses espérances. Dès 1670, Mgr de Laval confia aux Récollets la mission des Trois-Rivières, mission visitée dès 1616 par le Récollet Jean d'Olbeau et illustrée par les travaux et les vertus du Frère Pacifique Duplessis. De 1634 à 1666 l'Eglise des Trois-Rivières avait été desservie par les Jésuites ; mais depuis le printemps de 1666 à 1670, la petite ville n'avait plus de desservants stables. D'après les registres, on voit durant ces quelques années, des Sulpiciens, des Jésuites, des prêtres séculiers, exercer, à des intervalles divers, le saint ministère dans la cité de Laviolette.

Le premier Récollet qui fut alors envoyé aux Trois-Rivières fut le Père Hilarion Guénin ; il y passa près de six mois, de novembre 1670 à avril 1671. Six mois plus tard, un autre Récollet, le Père Claude Moireau alla prendre soin de l'Eglise trifluvienne et y demeura trois ans.

(1) *Premier Etablissement de la foy*, vol. II°, p. 97.

(2) *Premier Etablissement de la foy*, vol. II°, p. 97.

Vers la fin de son triennat de Commissaire Provincial, le Père de la Ribourde eut la joie de voir s'ouvrir un nouveau champ d'action : la mission de l'Ile Percée dans le Golfe Saint-Laurent, qui fut dès son début confiée aux Récollets. Le Père Exupère Dethunes en fut chargé et s'y rendit en mai 1673. (1)

Les Trois-Rivières et l'Ile-Percée furent les seules missions confiées aux Récollets sous l'administration du Père de la Ribourde, de 1670 à 1673. Quelques autres missions furent encore données aux Récollets par Mgr de Laval, mais le Père de la Ribourde n'était plus Commissaire Provincial. En 1673, arriva à Québec celui qui devait le remplacer, cette année-là, dans cette charge, le Père Marie-Eustache Maupassant. (2)

L'arrivée du nouveau Commissaire Provincial donnait au Père de la Ribourde plus de liberté pour suivre l'impulsion qui le portait vers les missions. Son zèle ne tarda pas à trouver une occasion favorable pour se déployer. Après l'Ile-Percée, mais durant la même année 1673, une nouvelle mission fut fondée sur le lac Ontario ; elle fut ouverte par l'établissement du fort de Catarakoui, appelé aussi dans la suite Fort Frontenac, du nom de son premier fondateur. Cette mission échut en partage au Père Gabriel de la Ribourde.

« La construction d'un fort sur le lac Ontario, écrit M. Lorin, préoccupa Frontenac dès son arrivée au Canada. Déjà Courcelles avait désigné l'emplacement de la future station et des raisons d'ordre politique et commercial en rendaient l'établissement prochain très nécessaire. » (3) On

(1) Leclercq, *Premier Etablissement d la foy*, vol. IIe, p. 104.

(2) *Histoire chronologique de la Province de St Denys*, chap. XXII.

(3) *Le Comte de Frontenac*, Paris, 1895. P. 77.

trouve l'explication de ces raisons d'ordre politique et commercial dans divers documents du temps. Talon en avait parlé plusieurs fois pour expliquer la nécessité d'un fort sur le lac Ontario, (1) et Frontenac, cherchant à faire agréer son projet par le ministre du roi, Cobbert, s'appuyait sur les mêmes motifs devenus plus urgents. On remarquait que les Iroquois devenaient trop remuants et qu'ils travaillaient, excités, pensait-on, par les Hollandais et les Anglais, à faire alliance avec les Outaouais et à diriger vers la Nouvelle-York le commerce des fourrures, si abondant dans les pays d'en haut. (2) Le danger était sérieux. Frontenac sut non seulement le parer, mais encore il parvint à mettre en échec chez les Iroquois eux-mêmes l'influence des colonies rivales.

Pour accomplir son œuvre, il chargea Robert Cavelier de la Salles d'aller visiter les Iroquois et de les inviter à rencontrer Onontio (nom du gouverneur chez les sauvages), sur les bords du lac Ontario. Pendant ce temps Frontenac prépara son expédition ; nous n'avons pas à raconter par le détail comment elle s'accomplit. Disons seulement que le gouverneur général n'oublia rien de ce qui pouvait impressionner davantage les Iroquois.

La rencontre eut lieu sur la rive nord du lac, près d'une rivière appelée Catarakoui. Et tandis que d'une part entre les Iroquois et Frontenac les pourparlers étaient commencés, d'autre part les ouvriers et les soldats, amenés par le gouverneur, se mettaient à l'ouvrage, et, avec une célérité extraordinaire, construisaient en bois le fort de Catarakoui, sans causer de mécontentement parmi les Iroquois. Fron-

(1) Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. Ier, pp. 82, 85.

(2) Cf. en particulier Margry. *Mémoires et documents inédits*, vol. Ier, p. 195.

tenac avait triomphé de ces sauvages en éblouissant leurs yeux par un apparat militaire très imposant, en charmant leur vanité par ses bons procédés, ses manières aimables, les honneurs qu'il fit à la plupart des chefs et des principaux des Cinq-Nations, en captivant leur esprit par des discours prononcés selon le goût et les habitudes de ses auditeurs. Aussi, comme l'a fort justement remarqué M. Lorin : " ce voyage du lac Ontario nous offre un exemple des plus remarquables de l'art avec lequel Frontenac traitait la politique indigène ; il calmait les défiances anciennes, et se présentait aux sauvages si bien entouré, si persuasif et savamment familier tout ensemble, qu'il commandait aussitôt un respect voisin de l'affection. " (1)

L'emplacement du fort " était très heureusement choisi : en amont des Milles-Iles entre lesquelles se précipitent les eaux resserrées du lac, une péninsule s'avance, dans laquelle se creuse une baie profonde ; c'est au bord de cette baie que Frontenac jeta les fondements de son fort ; c'est là qu'aujourd'hui s'élève la grande ville de Kingston. " (2)

Frontenac, arrivé à Catarakoui le 12 juillet 1673, en repartit le 27 du même mois, laissant au fort une garnison et des ouvriers pour continuer les travaux. (3) Dans cette expédition, Frontenac se fit-il accompagner d'un aumônier ? Son prédécesseur, M. de Courcelles, qui lui aussi avait fait un voyage au lac Ontario dans l'été de 1671, avait eu un aumônier militaire dans la personne de M. Dollier de Casson, Sulpicien. (4)

(1) *Le Comte de Frontenac,* p. 83.

(2) Lorin, *Le Comte de Frontenac*, p. 90.

(3) Relation du voyage de Frontenac, Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol 1er, de la page 195 à la page 238.

(4) Margry, *Mémoires*, etc., vol. 1er, p. 183.

D'après plusieurs écrivains, l'abbé Ferland, B. Sulte et le P. de Rochemonteix, il faudrait conclure qu'un aumônier, et nul autre que le Père de la Ribourde, accompagna l'expédition de Frontenac, et qu'il resta au fort au retour de Frontenac. Voici le texte de ces auteurs. Ferland dit, qu'avant de quitter le fort, Frontenac " lui donna pour aumônier le Père Gabriel de la Ribourde, Récollet. " (1) M. Sulte écrit: "On laissa dans le poste des marchandises de traite, une petite garnison, des munitions de guerre, et un aumônier, le Père Gabriel de la Ribourde, Récollet. " (2) Le Père de Rochemonteix affirme que Frontenac " laissa (au fort) à son départ pour Québec, une petite garnison, des munitions de guerre et un aumônier, le P. Gabriel de la Ribourde, Récollet. " (3) Nous ne demanderions pas mieux que de donner avec ces auteurs au Père de la Ribourde l'honneur d'avoir pris part à l'expédition de Frontenac ; mais il faut avant tout sauvegarder la vérité, que nous allons tâcher de déterminer.

Les trois témoignages des auteurs cités s'accordent à dire que le Père de la Ribourde prit part à l'expédition de Frontenac et qu'il demeura au fort en qualité d'aumônier. De cette affirmation, la deuxième partie nous paraît fausse, et la premièrein certaine pour le moins et plus probablement également fausse.

Où ces auteurs ont-ils puisé leur double renseignement ; M. Sulte ne le dit pas ; le Père de Rochemonteix non plus. Il y a bien une note, mais seulement pour appren-

(1) *Cours d'histoire du Canada*, vol. II°, p. 94.

(2) *Histoire des Canadiens-François*, vol. V°, p. 35.

(3) *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII° siècle*. vol. III, p. 65.

dre à ses lecteurs que Frontenac était "protecteur et père spirituel des PP. Récollets et leur syndic." (Margry, t. I, p. 298).

Ferland indique seul la source où il a puisé son affirmation, et c'est dans Leclercq. Malheureusement Leclercq ne dit pas précisément ce que lui fait dire Ferland, ainsi que nous allons le constater en le citant textuellement.

Remarquons d'abord l'ordre que suit Leclercq en rapportant les faits. Il commence par raconter en peu de mots l'expédition de Frontenac et l'érection du fort, où on "laissa, ajoute-t-il, un commandant et une garnison suffisante qui acheva de mettre les travaux en état." Il n'est pas question encore d'aumônier. Pourtant il serait bien étonnant que le Récollet Leclercq eût omis de noter la présence d'un de ses confrères dans cette expédition ; d'autant plus qu'il va maintenant nous faire assister au départ de Québec de celui qui sera le premier aumônier du fort de Catarakoui :

"Cependant, comme le Révérend Père Eustache Maupassant était arrivé de France en qualité de Supérieur de la Mission, le Révérend Père Gabriel de la Ribourde fut destiné pour premier missionnaire du fort Frontenac." Leclercq nous apprend que notre Récollet fut destiné au fort de Catarakoui par son successeur et après l'arrivée de celui-ci. A quelle date le Père Maupassant se trouva-t-il à Québec ? L'*Histoire chronologique de la Province de Saint-Denys* répond : en 1673. Cela ne suffit pas. Frontenac n'ayant quitté Montréal pour son voyage qu'à la fin de juin, on pourrait, en hâtant un peu les choses, faire arriver le Père Maupassant vers la fin de mai ou au commencement de

juin ; ce qui donnerait assez de temps au Père de la Ribourde pour aller rejoindre Frontenac.

Mais si nous en croyons Latour, (1) le Père Maupassant fit la traversée avec M. De Bernières, grand vicaire de Mgr de Laval, et curé de Québec, passé en France l'année précédente. (2) Pendant son absence M. DesMaizerets le remplaça dans sa charge de curé et en prit le titre, se disant dans les actes du registre de Notre-Dame-de-Québec, curé de Québec. Or M. DesMaizerets garde ce titre jusqu'au 9 de septembre de 1673 ; et il rentre au registre des actes faits par d'autres prêtres jusqu'au 18 septembre inclusivement. M. De Bernières reparait au registre en sa qualité de curé, le 26 de septembre 1673. Tout cela nous permet de croire qu'il ne fut de retour d'Europe que vers la fin d'août ou au commencement de septembre.

Leclercq continue : " Il (le Père de la Ribourde) eut la consolation avant son départ (pour le fort de Cataraqui) d'assister à la bénédiction de notre église qui se trouvait achevée ; le Révérend Père Dablon, supérieur des Jésuites, honora cette cérémonie d'un très beau sermon ; on fit en même temps la dédicace de l'église des Révérends Pères Jésuites et la solennité de la canonisation de Saint François de Borgia, à laquelle le Révérend Père Eustache, supérieur des Récollets, eut l'honneur de prêcher avec applaudissement. " (3)

Voilà bien des faits qui devraient, semble-t-il, nous aider à fixer davantage la date exacte du départ du

(1) *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 206.

(2) L'abbé Aug. Gosselin. *Mgr de Laval.* vol. I^er^, p. 646.

(3) *Premier Etablissement de la foy*, vol. II^e^, pp. 112, 113.

Père de la Ribourde pour Catarakoui. Mais il manque à ces faits le détail principal, la date même. Tout cela se passe en 1673, mais en quel mois, quel jour ? Les solennités en l'honneur de Saint François de Borgia ne paraissent pas avoir laissé de traces. Seule la fête de la dédicace de l'église des Jésuites peut nous être utile en rapprochant ce fait d'un passage des annales des Ursulines de Québec et d'un autre passage de Latour.

Latour écrit : "En 1666 on fit avec beaucoup de solennité la dédicace de l'église paroissiale, le 2 juillet (1)... On fit ensuite (2) la dédicace de l'église des Ursulines sous le titre de Saint Joseph, et de celle des Jésuites sous le titre du Nom de Jésus, (3) et il fut ordonné que toutes ces dédicaces se célébreraient à perpétuité le même jour." (4)

L'histoire des Ursulines de Québec nous apprend que la dédicace de leur église eut lieu le 17 août 1667 (5). Et puisque, d'après Latour, la fête de la dédicace de l'église des Jésuites et de celle des Ursulines devaient ensuite être célébrées le même jour, il est au moins probable qu'en 1673 cette fête fut célébrée vers le 17 août. Ceci établirait encore que le Père de la Ribourde ne serait allé demeurer au fort de Catarakoui qu'après l'expédition de Frontenac.

(1) Le 11 juillet d'après le *Journal des Jésuites*, Québec, 1892, p. 346.

(2) Cet « ensuite » semble bien indiquer que le fait qui suit eut lieu peu après celui qui le précède. La vérité est qu'il eut lieu un peu plus d'un an après. *Lettres de la vénérable Mère de l'Incarnation*, éd. Richaudeau, vol. II[e], p. 329, et *Les Ursulines de Québec*, vol. 1er, p. 257.

(3) Nous n'avons rien trouvé à ce sujet ni dans le *Journal des Jésuites*, ni dans les *Relations*, ni dans Charlevoix.

(4) *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 173.

(5) Vol. 1er, p. 257.

Nous avouons que nous aurions voulu trouver des détails plus précis et plus probants, mais les nombreuses sources consultées ne nous ont rien révélé de plus à ce sujet.

Nous croyons avec Leclercq, que le Père Eustache Maupassant vint au Canada avec le titre de Commissaire Provincial et qu'il succéda au Père de la Ribourde dès son arrivée à Québec. Pourtant l'auteur de l'*Histoire Chronologique de la Province de Saint-Denis* (1) fait d'abord passer le P. Maupassant au Canada, puis il ajoute que la réunion capitulaire de la Province, " célébrée à Versailles le 12 novembre 1673, l'institua Commissaire Provincial de toute la mission. " Après avoir supposé que l'auteur ne fait pas erreur, on peut croire que cette élection ne fut sans doute qu'une ratification d'une décision déjà prise.

L'arrivée du Père Eustache Maupassant a été pour Latour l'occasion d'inventer une histoire que nous devons relever, car elle concerne le Père de la Ribourde. C'est une des multiples fantaisies qui ornent de triste façon le livre douzième et dernier des *Mémoires sur la vie de M. de Laval.*

Parlant du Père Eustache Maupassant, Latour écrit : " On le nomma Commissaire (espèce de provincial). (2) M. de Bernières l'amena en 1673 avec plusieurs ecclésiastiques. M. le gouverneur le prit pour confesseur et envoya aux Trois-Rivières le Père Gabriel qui l'était auparavant. "(3)

(1) CHAP. XXII.

(2) Cette façon de s'exprimer rappelle de bien près cette autre définition lue dans un dictionnaire français : diacre, espèce de prêtre !

(3) *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 206.

En peu de mots, quel tableau, décrit avec l'apparence de la plus entière conviction. Voyez-vous le Père de la Ribourde tombé en disgrâce et exilé ! C'était pourtant " un fort bon religieux qui alla depuis travailler chez les Sauvages Outaouais où il fut massacré, " dit le même Latour. (1) Mais le Frontenac de cet auteur est si bizarre ; sans doute, à l'arrivée du Père Maupassant il lui prit subite fantaisie de l'avoir pour confesseur, et pour cela il fut nécessaire d'éloigner le Père Gabriel de la Ribourde jusqu'aux Trois-Rivières, sans tenir compte ni de son âge ni de sa vertu. Et le Père Maupassant laissa faire tout cela !

Dans l'affirmation gratuite de Latour il y a de l'odieux et du faux. Les choses se passèrent bien simplement. Admettons d'abord que le Père de la Ribourde fut le confesseur de Frontenac ; ce Récollet, ayant rempli la charge de Commissaire Provincial pendant trois ans, durée ordinaire de cette charge, eut pour successeur, en 1673, le Père Maupassant, et l'établissement de la mission de Catarakoui lui étant confiée, il se rendit au fort. Le Père de la Ribourde étant parti, Frontenac dut se choisir un autre confesseur, étant donné qu'il était " fort attaché au catholicisme dont il observait régulièrement les pratiques, ses ennemis mêmes n'ont jamais osé le contester. " (2)

Ce n'est pas Frontenac qui éloigna de Québec le

(1) Ibid.

(2) Lorin, *Le Comte de Frontenac*, p. 44. Il faut croire que M. Lorin, qui a lu Latour (cf. *Le Comte de Frontenac*, notes bibliographiques, p. XIII), n'aura pas cru devoir tenir compte du témoignage de cet auteur, écrivant que Frontenac « n'était rien moins que dévot ». — *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, p. 208.

Père de la Ribourde ; bien moins encore l'envoya-t-il aux Trois-Rivières, puisque notre Récollet alla desservir le fort de Catarakoui. Latour eût été bien plus d'accord avec la vérité en écrivant que le Père Gabriel de la Ribourde, se voyant déchargé du gouvernement de ses frères, suivit l'impulsion de son zèle qui le portait vers les missions et obtint pour partage celle du fort de Catarakoui, dont il fut le premier missionnaire.

Après avoir assisté aux fêtes religieuses que Leclercq nous a signalées, en particulier à la bénédiction de l'église de son Ordre, une des œuvres de son administration, le Père de la Ribourde quitta Québec pour se rendre au lac Ontario, vers le commencement de l'automne de 1673. De Québec à Montréal le trajet était en temps ordinaire relativement agréable ; mais de Montréal au lac Ontario le voyage était difficile et durait de dix à douze jours. (1)

Il se faisait en canot d'écorce.

"La navigation au-dessus de Montréal est toute différente de celle qui est au-dessous... Immédiatement au-dessus de Montréal se rencontre un sault ou chute d'eau parmi quantité de grosses roches qui ne permettent à aucun bateau de passer, de sorte qu'on ne peut se ser-

(1) En 1673, M. de Frontenac, avec 400 hommes, mit 12 jours pour monter au lac Ontario. M. de Courcelles, en 1672, avec 56 personnes, 13 canots et un bateau plat, mit 9 jours à faire ce voyage. La Salle, de Gallinée et Dollier avaient mis, en 1669, 26 jours pour parcourir le même trajet avec 7 canots et 21 personnes.

Un document de 1679, qui parait être du Sieur de la Salle, porte que les canoteurs " employaient ordinairement douze à quinze jours à monter et quatre à cinq à descendre. » Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. II, p. 15.

vir que de canots, qui sont de petits canots d'écorce de bouleau d'environ vingt pieds de long et deux pieds de large (1) renforcés dedans de varangues et lisses de cèdre fort minces, en sorte qu'un homme le porte aisément ... Cette façon de canots fait la navigation la plus commode et la plus commune de ce pays, quoiqu'il soit vrai de dire que quand on est dans un de ces bâtiments on est toujours non pas à un doigt de la mort, mais à l'épaisseur de cinq ou six feuilles de papier ... Il faut se tenir tout le temps qu'on est dans ces canots à genoux ou assis, prenant garde de bien garder l'équilibre, car ces bâtiments sont si légers qu'un poids de vingt livres sur un bord plus que sur l'autre est capable de les faire tourner, mais si prestement qu'à peine a-t-on le temps de s'en garantir.

"... Quand on est arrivé (au pied d'une chute d'eau) on charge canot et bagage sur les épaules et on va par terre jusques à ce que la navigation soit belle, et pour lors on remet son canot à l'eau et on se rembarque. "(2)

Pour passer les rapides en montant, on se contentait autant que possible de tirer son canot le long de la rive ; il fallait pour cela marcher souvent dans l'eau. Les portages étaient fréquents durant le trajet de Montréal à Catarakoui, car les rapides s'y rencontrent nombreux, surtout depuis la sortie du lac Saint-François jusqu'aux Mille-Iles.

Le soir venu on campait à la belle étoile. S'il faisait beau on allumait du feu et on s'endormait sous la

(1) Il y en avait de diverses grandeurs.

(2) Récit du voyage de MM. Dollier et Gallinée avec M. de la Salle au lac Ontario en 1669. Margry, *Mémoires* etc. Vol. I, pp. 117, 118, 119.

tente des cieux. S'il pleuvait on dressait une cabane d'écorce.

Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que le Père de la Ribourde se soit rendu au fort de Catarakoui en compagnie de La Salle, auquel Frontenac donna le commandement du nouveau poste, ainsi que nous l'apprend Leclercq. (1) La Salle lui-même, dans sa requête de 1675 adressée à Colbert, dit " qu'il y a commandé quelque temps. " (2) Leclercq ajoute " qu'il y demeura près d'un an. " (3) Il passa ensuite en France à l'automne de 1674, et sollicita pour lui-même la concession du fort. Il promettait : " d'entretenir le dit fort, le mettre en meilleure défense, y avoir une garnison aussi nombreuse que celle de Montréal... quinze ou seize travaillants durant les deux premières années pour défricher et cultiver les terres, le pourvoir d'artillerie, armes et munitions nécessaires... de donner des concessions à tous ceux qui voudront s'y établir... d'y attirer le plus grand nombre de Sauvages qu'il se pourra... d'y bâtir une église quand il y aura cent personnes et cependant (en attendant) d'y entretenir dès à présent un ou deux religieux récollets pour y faire le service divin et y administrer les sacrements... "(4)

Le roi agréa la demande de La Salle et le 13 mai 1675 il lui délivra ses lettres patentes et des lettres de noblesse. (5) Les conditions de cette concession du roi sont à peu près celles proposées par La Salle. Pour ce

(1) *Premier Etablissement de la foy*, vol. II, p. 117.

(2) Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. I, p. 238.

(3) *Premier Etablissement de la foy*, vol. II, p. 117.

(4) Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. I, pp. 278 et seq.

(5) Ibid., pp. 281, 283, 286.

qui regarde l'église, elle devra être construite dans six ans au plus tard.

Muni de ses titres, La Salle revint au Canada en juin 1675, avec Mgr de Laval et les Récollets Chrestien Leclercq, Louis Hennepin, Luc Buisset et Zénobe Membré.

Pendant ce temps le Père de la Ribourde avait ouvert sa mission du fort pour les Français qui s'y trouvaient et pour les sauvages qui venaient se fixer aux alentours. Frontenac témoigne de son zèle quand il dit, dans sa lettre du 14 novembre 1674 au roi: " Je me suis acquitté de l'ordre par lequel vous me prescrivez de continuer à exciter les Jésuites, le séminaire de Montréal et les Récollets à prendre de jeunes sauvages pour les instruire à la foi et les rendre sociables. Les derniers (les Récollets) ne demandent pas mieux et s'efforcent de le faire dans la maison de Catarakoui où ils feront assurément du progrès... " (1)

Le roi confirma cet établissement par ses lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye le 12 mai 1678. M. Réveillaud en a publié les principaux passages dans l'*Histoire chronologique de la Nouvelle-France*, p. 193.

Ayant passé deux ans au fort de Catarakoui, le Père de la Ribourde dut quitter ce poste et revenir à Québec à l'automne de 1675, alors que les Pères Léonard Duchesne et Luc Buisset allèrent le remplacer. Ils reçurent de Mgr de Laval, le 1[er] octobre 1675, les pouvoirs de remplir au fort Catarakoui toutes les fonctions du ministère paroissial. (2) Le Père de la Ribourde retrou-

(1) Lettre citée par B. Sulte, *Hist. des Canadiens-Français*, vol. v., p. 40.

(2) Archives de l'Archevêché de Québec, registre A, fol. 19.

va pour quelque temps les douceurs de la vie conventuelle à Notre-Dame-des-Anges.

Au printemps de 1676, le 21 avril, le définitoire de la Province de Saint-Denys, réuni à Saint-Germain-en-Laye, nomma le Père de la Ribourde gardien du couvent de Notre-Dame-des-Anges, et choisit pour successeur au Père Eustache Maupassant, dans la charge de Commissaire Provincial, le Père Juvénal Cointreau, définiteur de la Province de Saint-Antoine d'Artois. Mais celui-ci tomba malade et dut renoncer au voyage. Ce contretemps nécessita une nouvelle élection qui eut lieu le 1er mai 1676. Le Père Potentien Ozon fut élu Commissaire Provincial. (1) C'était un religieux de haute capacité et de grande vertu, qui avait déjà passé quelques mois au Canada, l'année précédente, en qualité de visiteur général de la mission.

Son élection comme Commissaire Provincial ne paraît pas avoir modifié la situation du Père de la Ribourde comme supérieur du couvent de Québec. Celui-ci remplit cette charge jusqu'au mois de septembre 1677.

A cette date arriva à Québec le Père Valentin Le Roux, (2) religieux de grand mérite. Le Père Le Roux avait été élu au printemps de 1677, (3) aux charges du gardien du couvent de Québec et de Commissaire Provincial. Plusieurs documents établissent qu'il remplit en effet ces deux charges.

(1) Tous ces détails sont tirés de l'*Histoire chronologique de la Province de Saint Denys*, chap. XXII.

(2) Leclercq, *Premier Établissement de la foy*, vol II, p. 125.

3) Sans nul doute à « l'assemblée du définitoire tenue au couvent de Saint Denys le 3 mai 1677. » C'est la première réunion capitulaire de l'année. Il y en eut une aute à Paris le 6 août, mais elle eut lieu probablement après le départ du P. Le Roux. *Histoire chronologique de la Province de Saint Denys.* Additions de 1676 à 166. Bibliothèque Nationale, Paris.

Le Père de la Ribourde reprit sa vie de missionnaire, peu après l'arrivée du Père Le Roux. Il desservit les Trois-Rivières depuis le mois d'octobre 1677 jusqu'à la fin de février 1678. Il succédait au Père Martial Limozin. Le Père de la Ribourde commence par inscrire dans le registre paroissial deux baptêmes administrés par le Père Martial le 29 et le 30 septembre 1677. Le 17 novembre suivant il inscrit le premier baptême fait "par moi frère Gabriel de la Ribourde Récollet faisant les fonctions de curé." Il inscrit encore lui-même les actes des 25 et 28 octobre; un autre acte du 28 et un du 30 novembre sont aussi du Père de la Ribourde, ainsi que ceux du 21 janvier et du 21 février; mais ils sont tous inscrits par le Père Xiste Le Tac. L'acte du 30 novembre 1677 est le baptême de Jean-Baptiste Gautier de Varennes, fils de René Gautier de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, et de Marie Boucher. Cet enfant devint prêtre et fut ordonné le 3 décembre 1699. (1)

Durant son séjour aux Trois-Rivières, le Père Gabriel de la Ribourde dut faire des missions dans le district de ce gouvernement, car nous constatons son absence de l'endroit par le registre paroissial. Ainsi, le 17 janvier 1678, le Père Zénobe Membré baptise un enfant né le 8 du même mois. Le 6 février le Père Xiste Le Tac écrit que "faisant les fonctions curiales aux Trois-Rivières à défaut du R. Père Gabriel de la Ribourde," il a administré un baptême du côté de Nicolet. Mais le Père de la Ribourde revint ensuite aux Trois-Rivières, puisqu'il y baptise le 21 février 1678. C'est son dernier acte en cet endroit, où il fut remplacé par le Père Le Tac.

(1) Langevin, *Notice sur Mgr de Laval*, p. 275.

APR 28 1969

Le Père Gabriel de la Ribourde quitta les Trois-Rivières pour aller reprendre sa mission du lac Ontario, au fort de Catarakoui. Nous avons déjà dit qu'en 1675, à l'automne, les Pères Luc Buisset et Léonard Duchesne s'y étaient rendus. Le Père Léonard n'y resta pas longtemps. "C'était un religieux d'un grand zèle," mais "il était d'une constitution délicate et faible." (1) Retourné en France, il mourut à Paris le 18 décembre 1679. (2) Il fut remplacé au fort Frontenac par le Père Louis Hennepin qui y passa les années 1676 et 1677 ; ce dernier revint lui-même à Québec en 1678, y fit une retraite et se munit de ce qui était nécessaire pour les fonctions du saint ministère (3) que lui et plusieurs autres récollets auraient à exercer dans le voyage de découvertes entrepris par La Salle.

En se rendant au fort Frontenac en 1678, le Père de la Ribourde allait prendre la place du Père Hennepin. Le Père Luc Buisset restait toujours à son poste. En arrivant sur les lieux, où le premier il avait exercé le saint ministère, le Père de la Ribourde dut être surpris à la vue des changements opérés. Durant les années 1676 et 1677, La Salle avait transformé sa concession. Citons plutôt le mémoire présenté par La Salle à Colbert au printemps de 1678. Durant les années 1676 et 1677, (4) " il a fait élever... un fort à quatre bastions, de 360 toises de tour, revêtu d'un rempart de 17 pieds d'épaisseur, soutenu par une forte

(1) Mortuologe des Récollets.

(2) Ibid. et *Table générale des Récollets de Saint Denis*, Bibl. Nat. Paris.

(3) *Nouvelle Découverte*, etc., Utrecht, 1697, p 60.

(4) Pour être plus précis il faudrait dire, d'après le mémoire que nous allons citer : du mois d'août à novembre 1676-1677.

muraille de 24 pieds de haut et fortifié du côté de la terre, qui est le seul accessible, d'un fossé de 12 pieds de profondeur taillé dans le roc. Il y a commencé et même fort avancé de grands logements et de beaux magasins où il y a neuf petites pièces de canon, des grenades, des armes, des munitions, des vivres et des marchandises et une garnison de quatre-vingts hommes, tant soldats que gens de travail.

" Il a fait défricher 1000 à 1200 arpents de bonne terre... Il a fait bâtir quatre barques pontées, dont il y en a deux de vingt-cinq tonneaux, une de trente et une de quarante... Il a déjà fait deux villages : l'un de douze familles françaises auxquelles il a fait bâtir des maisons et donné des terres toutes défrichées ; l'autre de cent familles de sauvages qu'il a attirés par ses caresses, qui s'accoutument à la discipline et consentent avec plaisir que deux Pères Récollets qui sont au fort et à qui il a fait bâtir une maison et une église, élèvent leurs enfants à la française...

" Les prières se font en commun soir et matin. Tous les Français y entendent la sainte messe tous les jours ouvriers et les dimanches la grande messe, le catéchisme et les vêpres. On n'y souffre ni ivrognerie ni désordre, tant parmi les Français que parmi les sauvages. Le R. P. Custode des Récollets (1) qui y a demeuré assez longtemps, pourra confirmer de bouche le témoignage que deux autres Récollets ont rendu par écrit ..." (2)

Nous n'avons pas hésité devant cette citation un peu

(1) Le Père Potentien Ozon, qui, nous l'avons rapporté, fut Commissaire Provincial du printemps de 1676 à l'automne de 1677. Durant ce temps il alla visiter, selon le devoir de sa charge, la mission du Fort Frontenac.

(2) Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. 1, pp. 334, 336.

longue, parce qu'elle met sous nos yeux les progrès accomplis au fort Frontenac depuis le premier séjour en ce lieu du Père de la Ribourde et nous fait connaître le genre de ministère que les Récollets y remplissaient et qu'il était appelé à continuer.

Au cours de cette citation on a dû remarquer que La Salle avait fait bâtir une maison et une église pour les Récollets ; (1) c'est-à-dire que La Salle en paya les frais. Les travaux furent dirigés par les Pères Hennepin et Buisset. (2) Ces édifices étaient situés à une petite distance du fort, à peu près entre les deux villages et près du lac Ontario. La Salle se montra généreux pour les Récollets. Le 5 novembre 1676, " désirant contribuer de tout son pouvoir à ce que Dieu soit servi audit lieu et environs et pour sa plus grande gloire, " il donna aux Récollets, " une île appelée île des Récollets qui est à l'entrée de la rivière de Kataracouy... de plus... dix arpents de terre de front sur dix de profondeur à prendre au delà de la dite rivière vis-à-vis la dite île... " (3)

L'année suivante 1677, le 22 mars, La Salle fit aux Récollets une autre concession de "quinze arpents de terre de front sur vingt de profondeur située sur le grand lac Ontario... avec tous droits de chasse et de pêche dans toute l'étendue du dit lac et rivière qui en dépendent, plus le pouvoir et permission de prendre du bois dans l'île de Buade autant qu'il leur en

(1) Leclercq nous apprend la même chose dans le *Premier Etablissement de la foy*, vol. II, p. 127. D'après ce qu'il en dit on voit que la maison et la chapelle ne formaient qu'un bâtiment.

(2) Hennepin, *Nouvelle Découverte*, etc. pp. 60, 66.

(3) Duquet, notaire, greffe de Québec.

sera nécessaire soit pour leur chauffage ou pour les bâtiments qu'ils y voudront faire construire... " (1) Il semble bien que ce soit sur cette dernière concession que furent bâties l'église et la maison des Récollets. C'est là que le Père de la Ribourde, toujours vaillant malgré le poids des années, se remit aux travaux du saint ministère et arrosa encore une fois de ses sueurs cette portion de la vigne du Seigneur.

Mais des évènements importants se préparaient auxquels le Père de la Ribourde allait prendre une part active. Il allait être appelé à la dure tâche de traverser les grands lacs, de vivre de la vraie vie des sauvages et finalement à féconder de son sang généreux le nouveau champ d'apostolat où nous allons le suivre.

En novembre 1677 La Salle était repassé en France. Il avait présenté à Colbert le mémoire dont nous avons cité quelques passages, et avait sollicité du roi l'autorisation de continuer ses entreprises pour la découverte de la partie occidentale de la Nouvelle-France, comme s'exprime le roi dans ses lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye le 12 mai 1678. "Nous avons, dit Sa Majesté, d'autant plus volontiers donné les mains à cette proposition, qu'il n'y a rien que nous ayons plus à cœur que la découverte de ce pays, dans lequel il y a apparence que l'on pourra trouver un chemin pour pénétrer

(1) Duquet, notaire. Cet acte n'a pas été retrouvé parmi les minutes de ce notaire, quoiqu'il soit mentionné dans son répertoire. Réveillaud, *Hist Chronol.*, p. 191, en a reproduit les passages essentiels d'après un exemplaire des archives de Versailles. Margry signale aussi ce document, vol. 1, p. 298, mais n'indique pas la concession de 1676.

jusqu'au Mexique."(1) Le texte de ces lettres est très élogieux pour La Salle.(2)

Muni de ses titres et des ressources nécessaires, en argent, en munitions et en hommes, La Salle quitta la France en juillet 1678. Il s'embarqua le 14 de ce mois à la Rochelle sur "*Le Saint-Honoré*" avec trente hommes, engagés par lui. A la mi-septembre il arriva à Québec. Sans retard, il envoya ses hommes et ses munitions au fort Frontenac. Se rendirent aussi au même endroit les Récollets " Louis Hennepin, Zénobe Membré et Mélithon Vatteau, trois missionnaires de notre Province de Saint-Antoine-de-Pade en Artois. " (3) Ils firent sans doute le voyage avec La Salle qui partit de Québec le 10 novembre. (4)

Les Récollets étaient officiellement chargés de la conduite spirituelle de l'entreprise de La Salle, "Sa Majesté ayant honoré les Récollets des soins de cette découverte pour la conduite spirituelle, par des ordres exprès, adressés au Père Valentin Le Roux, Commissaire-Provincial et Supérieur de la Mission." (5)

Nos trois Récollets arrivèrent au fort Frontenac "à onze heures de nuit, le jour des morts de 1678. " Les Pères Gabriel de la Ribourde et Luc Buisset les reçurent avec joie. (6)

(1) Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. I, p. 337.

(2) Lorin, *Le Comte de Frontenac*, p. 204.

(3) Leclercq, *Premier Établissement de la Foy*, Vol. II, p. 140.

(4) Relation de Tonty *apud* Margry, *Mémoires et documents inédits*, ibid.

(5) Leclercq, *Premier Etablissement de la Foy*, Vol. II, pp. 140, 141, et vol. I, p. 574.

(6) Hennepin : *Description de la Louisiane*, Paris, 1683, p. 19. En rapportant les faits qui vont suivre, nous citerons assez fréquemment Hennepin. Nous n'ignorons pas les accusations portées contre lui par certains auteurs. Mais nous

La Salle, étant parti de Montréal le 26 novembre, arriva à son tour au fort Frontenac le 16 décembre. (1)

Pendant ce temps, le Sieur de La Motte, qui avait reçu des instructions de La Salle, était parti de Frontenac avec Hennepin et des ouvriers pour se rendre à Niagara. Ils avaient ordre d'y construire un fort et une barque à voile ; il était en effet absolument impossible de faire monter au lac Erié la barque construite sur le lac Ontario, à cause de la chute de Niagara et des rapides qui la suivent environ deux lieues, ce qui exige un long portage.

Au printemps, La Salle fit transporter au nouveau fort les munitions nécessaires pour la découverte qu'il projetait de faire. Le brigantin fut prêt pour le mois d'août 1679 ; on l'appela le *Griffon*, en l'honneur du Comte de Frontenac dont les armes avaient pour support deux griffons. Ce petit vaisseau, le premier du genre dans ces contrées, avait été construit à la rivière de Niagara, deux lieues plus haut que la chute fameuse.

ferons d'abord remarquer que ces accusations regardent surtout les assertions de Hennepin sur la découverte du Mississipi ; or, notre étude sur le Père de la Ribourde ne nous conduit pas jusque là ; nous ne toucherons donc pas à cette question. Nous ferons remarquer ensuite que nous citerons surtout la *Description de la Louisiane*, Paris, 1683. Or voici ce qu'en dit M. le Dr N. E. Dionne, qui rapporte le témoignage d'un historien remarquable, Gilmary Shea : « En somme, écrit M. Dionne, c'est un livre intéressant et véridique.... M. Gilmary Shea, qui en a fait une traduction anglaise, affirme n'y avoir découvert aucune erreur, si ce n'est des erreurs de détails comme le mot perroquet mis pour pirogues. On l'a accusé de plagiat, mais c'est à tort, comme l'a prouvé amplement M. G. Shea dans l'étude qu'il a faite de la vie du religieux. Tout ce qu'on pourrait peut-être lui reprocher dans son premier ouvrage, c'est un peu d'exagération et de vanité. Hélas ! cette pauvre nature humaine est toujours faible par quelque côté. » *Hennepin, ses voyages et ses œuvres.* Québec, 1897. p. 21.

(1) Relation de Henri de Tonty *apud* Margry, *Mémoires et documents inédits.* Vol. 1, p. 575.

Le 11 mai, Hennepin redescendit au fort Frontenac où se trouvèrent ainsi réunis cinq Récollets : les Pères Gabriel de la Ribourde, Louis Hennepin, Luc Buisset, Zénobe Membré et Mélithon Vatteau. (1)

Hennepin affirme que La Salle donna alors de nouvelles marques de sa bienveillance envers les Récollets, qu'il leur fit de nouvelles concessions de terre par un écrit du 27 mai 1679, signé par lui et les Récollets. (2)

D'autre part "le Père Commissaire était parti quelque temps auparavant de Québec pour monter au fort (Frontenac), afin d'ordonner ce qui regardait son ministère et faire exécuter les obédiences et les ordres qu'il avait envoyés au mois de juillet par lesquels le Père Gabriel était préposé supérieur de cette nouvelle découverte, les Pères Louis Hennepin, Zénobe Membré et Mélithon Vatteau avec lui ; que le Père Mélithon demeurerait à Niagara pour en faire sa mission, pendant que le Père Luc resterait dans celle du fort (Frontenac)." (3)

Le Père de la Ribourde était donc le chef spirituel de l'expédition de La Salle en route pour le Mississipi et le Golfe du Mexique. C'était une entreprise hardie, qui ne pouvait se faire sans rencontrer de grandes difficultés et qui devait coûter à ceux qui l'entreprenaient des travaux, des souffrances et des fatigues incroyables.

Tout étant prêt, La Salle, son personnel et les Récollets, traversèrent le lac Ontario pour aller s'organiser définitivement au fort de Niagara, où ils arrivèrent le 30 juillet 1679. Pour transporter jusqu'à la barque, construite au-dessus de

(1) Ce dernier avait été ordonné prêtre à Québec, par Mgr de Laval, le 6 novembre 1678. Archives de l'Archevêché de Québec, registre A., fol. 105.

(2) *Nouvelle découverte*, etc. Utrecht, 1697, p. 108.

(3) Leclercq, *Premier Etablissement de la Foy*, vol. II, p. 145.

Niagara, les effets nécessaires à l'expédition, il fallut par trois fois faire à pied le trajet des rapides et de la Chute. Chacun fit sa part de travail, jusqu'au Père de la Ribourde, qui malgré son âge donna à tous l'exemple du courage et du dévouement.

Inutile de signaler le sentiment d'admiration de nos Récollets et de tous les membres de l'expédition, à la vue de la fameuse chute de Niagara.

Le Père Mélithon Vatteau, comme il était convenu, s'arrêta au fort de Niagara avec des ouvriers et des commis. Les Pères de la Ribourde, Hennepin et Membré, s'embarquèrent le 7 août 1679 (1) sur le *Griffon* avec La Salle et ses hommes.

Le *Griffon* était un joli petit bâtiment à voiles, peint de diverses couleurs, orné comme les grands navires ; il coûtait 40 000 francs, (2) et jaugeait de 40 à 45 tonneaux. Trente-deux hommes y prirent place et on le chargea " d'une bonne provision d'armes, de marchandises et de sept pièces de canon de fonte. " (3)

Le brigantin était alors ancré dans la rivière de Niagara près de l'entrée du lac Erié. Malgré la force du courant à cet endroit, La Salle parvint au lac le même jour, 7 août, tantôt en se servant des voiles, tantôt en faisant touer son petit vaisseau.

A l'entrée du lac, les Récollets chantèrent le *Te Deum* et on fit une décharge générale du canon et des fusils ; puis on appareilla pour la traversée du lac Erié.

(1) Leclercq, *Premier Etablissement de la Foy*, vol II, p. 146.

(2) Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, vol. V, p. 49. Tonty, dans sa Relation, parlant de la perte de cette barque, en estime le coût « à près de 40 000 livres. » *Apud* Margry, *Mémoires et documents inédits*, Vol. I, p. 583.

(3) Hennepin, *Description de la Louisiane*, p. 49.

" La navigation fut si heureuse, écrit Hennepin, que le dixième (d'août) au matin, fête de Saint Laurent, nous abordâmes à l'entrée du détroit par où le lac d'Orléans (lac Huron) se décharge dans le lac de Conty " (lac Erié.) (1) Les hardis explorateurs avaient fait cent lieues, selon les estimations de Hennepin (2) et Tonty. (3)

Le navire continuant sa route entra dans la rivière formée par la décharge du lac Huron. Elle a trente lieues de long. (4) A mi-chemin cette rivière s'élargit et forme un lac " de dix lieues de diamètre. " Les Récollets l'appelèrent le " lac Sainte-Claire ", parce qu'ils le traversèrent le jour de la fête de cette sainte, le 12 août. (5)

Près du lac Huron le navire fut arrêté par le courant très fort à cet endroit et les vents contraires. Quelques jours après le vent changea et devint très favorable ; ma'gré cela, il fallut faire descendre douze hommes qui halèrent le vaisseau pendant " un demi quart d'heure, au bout duquel on entra dans le lac d'Orléans (Huron) le vingt-trois d'août et nous chantâmes pour la seconde fois le *Te Deum* en actions de grâces. " (6)

Le petit voilier voguait sur le lac Huron, en suivant la côte orientale, quand dans la nuit du 25 au

(1) *Description de la Louisiane*, p. 51. Cf. aussi Leclercq, *Premier Établissement de la Foy*, vol. II*, p. 148.

(2) Hennepin, *Description de la Louisiane*, p. 51.

(3) *Apud* Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. 1er, p 529.

(4) Hennepin, *Description de la Louisiane*, p. 51. Relation de Tonty, *apud* Margry, vol. 1er, p. 579.

(5) Hennepin, *Description de la Louisiane*, p. 51.

(6) Hennepin, *ibid.* p. 54.

26, une tempête furieuse commença à se faire sentir. Sur les grands lacs les tempêtes sont terribles et dangereuses. Dans le cours de la journée, l'équipage dut amener toutes ses voiles, et le soir arriva sans qu'on eût découvert un mouillage ou un abri. " A ce coup, le Sieur de La Salle entra dans la chambre et tout décontenancé il nous dit qu'il recommandait son entreprise à Dieu. " (1) Or " nous avions coutume dans tout le voyage de faire mettre tout le monde à genoux et de dire les prières publiques soir et matin, chantant tous quelques hymnes de l'Eglise ; " (2) mais par suite de la tempête personne ne pouvait se soutenir sur le pont du bâtiment, et ce soir-là chacun se contenta de faire un bon acte de contrition. Le Sieur de La Salle et les Récollets firent un vœu à Saint Antoine de Padoue et le prirent pour protecteur de leur entreprise. Le bon Saint exauça leurs prières et le 27 août le vaisseau arriva à Michilimakinac, (3) près de l'endroit où la décharge du lac Michigan se jette dans le lac Huron. Il y avait là une mission de Sauvages, dirigée par les Pères Jésuites.

Les quelques Français qui se trouvaient là, et les Sauvages encore plus, furent très surpris et émerveillés de voir un bâtiment à voiles arriver en cet endroit ; jamais chose semblable ne s'était vue.

On leva l'ancre le 2 septembre et le vaisseau continua sa route sur le lac Michigan jusqu'à la baie des

(1) Hennepin, *ibid.* p. 57.

(2) Hennepin, *ibid.* p. 58.

(3) Hennepin, *ibid*, pp. 58 59. Leclercq, *Premier Établissement de la Foy*, vol. II, p. 148.

Puants, à une quarantaine de lieues de Michilimakinac. Le chef des Sauvages de l'endroit fit bon accueil aux Français. Il avait déjà fait le voyage de Montréal où Frontenac l'avait fort bien traité. (1)

Ici Leclercq s'écrie : " Plût à Dieu que le Sieur de La Salle eut continué sa route dans le bâtiment ! Sa sagesse ne pouvait prévoir les malheurs qui l'attendaient. " (2) La Salle en effet jugea à propos de renvoyer son vaisseau, chargé de pelleteries, jusqu'au fort de Niagara, dans le but de payer ses créanciers. Il fit mettre à l'eau quatre canots d'écorces et, après avoir fait décharger autant de munitions que pouvaient en porter les quatre canots, il donna ordre au pilote et aux hommes chargés du navire de se rendre à Niagara, d'y laisser les pelleteries et de revenir aussi vite que possible le rejoindre chez les Illinois.

Le joli brigantin partit, on le perdit bientôt de vue, mais aussi on n'en entendit jamais plus parler ; il périt dans une tempête, et son équipage avec lui. Cette perte coûta à La Salle près de quarante mille livres, dit Tonty, (3) plus de quarante mille livres, dit Hennepin. (4) La Salle lui-même affirme que cette barque" valait plus de 10000 écus. " (5)

Le 19 septembre 1679, La Salle, les Récollets et les hommes qui restaient, en tout 14 personnes (6), s'em-

(1) Hennepin, *Description de la Louisiane*, p. 69.

(2) *Premier Établissement de la Foy*, vol. II, p. 150.

(3) Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. Ier, p. 583.

(4) *Description de la Louisiane*, p. 73.

(5) Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. II , p. 67.

(6) Hennepin, *Description de la Louisiane*, p. 73. Leclercq indique le 18 septembre et 17 personnes, *Premier Établissement de la Foy*, vol. II, p. 150.

barquèrent sur les quatre canots d'écorces et commencèrent la traversée du lac Michigan, dans toute sa longueur. Leur marche s'accomplit à travers des difficultés très grandes et de sérieux dangers. Une tempête s'éleva bientôt qui les obligea d'atterrir dans une anse de sable où ils durent passer cinq jours. Pendant ce temps les vivres diminuaient. Nos voyageurs se nourrissaient de citrouilles et de blé d'Inde, à la manière des Sauvages ; pour se procurer de la viande ils avaient compté sur la chasse, mais le gibier était rare.

Le vingt-cinq septembre ils reprirent leur marche ; mais le lendemain ils furent encore contraints de s'arrêter " sur un rocher pelé, sur lequel nous essuyâmes la pluie et la neige durant deux jours, à l'abri de nos couvertures et proche d'un petit feu qu'on entretenait du bois que les vagues rejetaient à terre. " (1) Le vingt-huit ils naviguèrent tout le jour, mais durant la nuit la violence du vent les obligea à débarquer de nouveau sur un autre rocher où ils passèrent deux jours et y consommèrent ce qui leur restait de vivres. (2)

Ils repartirent le 1er octobre, firent douze lieues à jeun et mirent de nouveau pied à terre, à trois lieues au-dessous d'un village de sauvages Pouteouatamis. Les vagues étant fortes et agitées, il fallut pour atterrir se mettre à l'eau et porter les canots à terre afin de leur éviter tout choc trop brusque. On s'aidait mutuellement ; Hennepin prit sur ses épaules le Père de la Ribourde qui " tout trempé d'eau qu'il était, ne laissait pas de faire paraître une gaieté extraordinaire." (3)

(1) Hennepin, *Description de la Louisiane*, p. 76.

(2) Id., ibid. p. 76.

(3) *Description de la Louisiane*, p. 86.

Ne connaissant pas les sentiments des Sauvages de l'endroit, La Salle fit prendre les armes à ses hommes et se posta sur une éminence. Il dépêcha ensuite un canot avec trois hommes portant leurs armes et le calumet de paix, pour aller acheter des vivres au village des Sauvages. Ils n'y trouvèrent personne. Les trois Français se virent dans la nécessité de se servir eux-mêmes ; ils eurent soin de remplacer le blé d'Inde qu'ils emportèrent, par des marchandises, telles que haches, couteaux, etc ..., seule monnaie usitée dans le commerce avec les Sauvages.

Pendant ce temps une vingtaine de sauvages armés s'approchèrent du lieu où étaient La Salle, les Récollets et les autres Français. Heureusement les trois hommes, envoyés au village, arrivèrent peu après et présentèrent le calumet de paix. Aussitôt les Sauvages poussèrent des cris de joie et exécutèrent une danse à leur manière. Ils se montrèrent très bienveillants, au point de fournir aux explorateurs autant de blé d'Inde qu'on en put mettre dans les canots. Le jour suivant, les vieillards vinrent eux aussi avec le calumet de paix et La Salle leur fit des présents.

Le même jour, deux octobre, l'expédition se remit en marche et suivit le rivage durant quatre jours. Les fatigues devinrent très grandes et la nourriture de blé d'Inde, parcimonieusement servie, était loin d'être suffisante ; aussi, d'après le Père Hennepin, le Père de la Ribourde, qui n'était plus à cet âge où l'on peut supporter plus longtemps les privations, vit plusieurs fois ses forces démentir son courage. Il "tomba plusieurs fois en défaillance." Heureusement pour tous, la chasse devint très abondante à partir du 16 octobre. Enfin le 28 octobre, on arriva au fond du lac ; la traversée avait duré près d'un mois et demi et avait été très pénible.

A l'endroit où ils débarquèrent, les explorateurs trouvèrent du raisin mûr et très bon (1). Les Récollets en firent du vin qui leur servit pour célébrer la sainte messe pendant environ trois mois. Il est vrai que les Récollets ne disaient plus la messe que les dimanches et fêtes, et encore un seul chaque fois, afin de ne pas épuiser trop tôt leur provision de pain et de vin d'autel. (2)

Le 1er novembre, on se remit en marche pour se rendre à l'embouchure de la rivière des Miamis, où La Salle pensait rencontrer le sieur de Tonty avec des canots et des hommes ainsi qu'il l'avait convenu avec lui. Il résolut de l'attendre.

Pendant ce temps, pour se protéger contre les Sauvages, pour préparer un abri aux marchandises que *le Griffon* allait lui apporter, espérait-il, hélas! bien en vain, puisque cette barque était perdue, La Salle fit construire un fort sur une éminence, et fit déblayer le terrain tout autour à deux portées de fusil. Les Récollets dressèrent une cabane d'écorce pour servir de chapelle, et les fêtes et dimanches, les Pères de la Ribourde et Hennepin, à tour de rôle, distribuèrent le pain de la parole divine aux hommes de l'expédition. (3)

Le 20 novembre le sieur de Tonty arriva enfin, mais n'apporta aucune nouvelle de la barque *Le Griffon*, ce qui augmenta encore les inquiétudes qui envahissaient l'âme de La Salle. On attendit encore jusqu'à la fin du mois; mais ne voyant rien venir La Salle se décida à continuer sa marche en avant. Avec les canots et les hommes de Tonty, l'expédition comptait maintenant 8 canots et

(1) *Description de la Louisiane*, p. 86.

(2) *Description de la Louisiane*, p. 89.

(3) *Description de la Louisiane*, p. 109.

30 hommes, dont 4 restèrent au fort des Miamis. Le départ eut lieu le 3 décembre. On remonta la rivière des Miamis, puis, après un portage d'une lieue et demie environ, la petite troupe atteignit la rivière des Illinois.

Les vivres commencèrent bientôt à manquer de nouveau. Le gibier était fort rare. Les Sauvages avaient, selon leur coutume, pour faire la chasse aux buffles, ordinairement si nombreux dans ces contrées, mis le feu aux vastes prairies qui avoisinent la rivière des Illinois, et le gibier avait fui ces lieux dévastés. Durant une navigation de 120 à 130 lieues, La Salle et ses compagnons durent se soumettre à une ration très faible de blé d'inde, avec parfois un morceau de bœuf sauvage, quand ils avaient le rare bonheur d'en tuer un.

Vers la fin de décembre 1679, l'expédition atteignit le plus grand des villages illinois "composé environ de quatre à cinq cents cabanes, chacune de cinq à six familles." (1) Mais, et il fallait s'y attendre, il n'y avait personne au village. Suivant leur coutume, les Sauvages étaient allés à la chasse. Avant de partir ils avaient recueilli leur blé d'inde et l'avaient placé dans des fosses creusées dans la terre, afin de le conserver pour les semences de l'été suivant et pour leur nourriture durant la belle saison.

Nos Français, manquant de vivres, se trouvèrent dans un autre embarras en ne rencontrant personne au village. Pour continuer leur voyage ils avaient besoin de vivres et de l'amitié des Illinois qu'on rencontrerait très probablement, chemin faisant. D'autre part, prendre dans le village du blé d'inde sans autorisation, c'était s'exposer à de sérieuses représailles. Pourtant si La Salle voulait pour-

(1) Leclercq, *Premier Établissement de la Foy*, vol. IIe, p. 152.

suivre sa découverte, il n'avait pas d'autre moyen à prendre que de se servir lui-même, quitte à trouver des expédients pour convaincre les Illinois de ses bonnes intentions. La Salle envoya donc chercher vingt minots de blé d'inde ; puis l'expédition continua à descendre la rivière des Illinois.

Après quatre jours de navigation on aperçut tout à coup de la fumée ; les Illinois étaient dans ces parages. On les aperçut bientôt. Le premier soin des Français fut de se mettre en garde et de prendre leurs armes ; mais après la première alerte deux des plus importants de la tribu présentèrent le calumet de paix. La Salle leur répondit par des signes d'amitié, puis leur expliqua par interprète la nécessité où il s'était trouvé de prendre du blé d'inde dans leur village. Il continua son discours si adroitement qu'il gagna l'estime des Illinois et obtint la permission de bâtir un fort en cet endroit.

Il y avait cinq mois que l'expédition avait quitté le fort de Frontenac. Des contrariétés de toutes sortes avaient assailli La Salle durant ce voyage ; il n'entrait pas dans le cadre de ce récit de les rappeler. Mais qui les connaît, comprend tout de suite pourquoi le brave découvreur appela le fort des Illinois fort de Crèvecœur, nom qui redira sans cesse ses déboires et ses tristesses.

Les travaux pour la construction de ce fort furent commencés le 15 janvier 1680. Les Récollets se construisirent une cabane en planches. "Les Pères Gabriel, Zénobe et moi (Hennepin) nous nous logeâmes dans une cabane couverte de planches... dans laquelle nous retirions, après le travail, tout notre monde, pour la prière du soir et du matin et où, ne pouvant plus dire la messe, le vin que nous avions fait du gros raisin du pays nous venant à manquer,

nous nous contentions de chanter les vêpres les fêtes et dimanches et de faire la prédication après les prières du matin ". (1)

Comme le remarque Leclercq, (2) les difficultés n'avaient cependant pas découragé La Salle. Il était toujours décidé à poursuivre son voyage de découverte, espérant toujours apprendre que son navire *Le Griffon*, non seulement n'était pas perdu, mais qu'il revenait enfin avec les marchandises et toutes les choses nécessaires pour continuer le voyage. En attendant, La Salle fit commencer la barque qui lui servirait à descendre le Mississipi ; elle devait avoir quarante-deux pieds de quille sur douze de largeur.

De plus, La Salle proposa au Père Hennepin d'aller explorer " par avance la route qu'il (La Salle) devait tenir jusqu'à la Rivière Mississipi et le cours de cette rivière au-dessus et au-dessous de l'embouchure de la rivière divine ou des Illinois " (3) ; Hennepin accepta. Il reçut pour faire ce voyage un canot d'écorce, deux hommes, des armes, un calumet de paix et des marchandises pour 1000 à 1200 livres, destinées à faire des présents aux peuplades sauvages qu'il rencontrerait. Le Père Hennepin demanda la bénédiction du Père Gabriel de la Ribourde qui lui fit ses adieux, terminant par ces paroles du Psalmiste : *viriliter age et confortetur cor tuum.* (4) C'était le 29 février 1680. (5)

(1) Hennepin, *Description de la Louisiane*, pp. 168, 169.

(2) *Premier Établissement de la foy*, vol. 1er, p. 160.

(3) Relation de Tonty *apud* Margry : *Mémoires et documents inédits*, vol. 1er, p. 477.

(4) Psaume 26e : Agis avec courage et que ton cœur s'affermisse.

(5) Hennepin, *Description de la Louisiane*, p. 188. Leclercq, *Premier Établissement de la foy*, vol. 1er, pp. 167 et 168.

Les Pères de la Ribourde et Membré demeurèrent au pays des Illinois. Le premier resta au fort pour le service des Français, le second se fixa parmi les Sauvages.

Cependant La Salle avait achevé son fort de Crèvecœur et préparé tout le bois nécessaire à la nouvelle barque, mais il manquait de fer, de cordages, de voiles, de tout ce qui en un mot compose le gréement d'un navire ; toutes choses que le *Griffon* devait lui apporter jusqu'au fort des Miamis. Mais l'hiver touchait à sa fin et La Salle n'avait encore reçu aucune nouvelle de ce vaisseau.

Dans ces conjonctures il prit le parti de revenir au fort de Frontenac pour voir lui-même aux munitions dont il avait besoin. Il laissa le commandement du fort des Illinois à Tonty et partit le 2 mars 1680 avec quatre Français et un Sauvage. (1) Il avait environ 500 lieues de chemin à faire. Nous ne pouvons le suivre sans nous éloigner de notre sujet.

Cependant les Illinois commencèrent à regagner leur village ; ce que voyant, le Père de la Ribourde y envoya le Père Membré ; lui-même restant toujours au fort, ainsi que La Salle l'avait désiré "dans l'espérance que par son crédit et par la confiance que les gens paraissaient avoir en lui, il pourrait plus efficacement les tenir en règle." (2) Mais le bon ordre ne devait pas durer longtemps au fort de Crèvecœur.

Il n'y avait alors que treize hommes à part le Père de la Ribourde et le Sieur de Tonty, savoir : "le sieur de

(1) Leclercq. *Premier Etablissement de la foy*, vol. 1er, p. 169.

(2) Leclercq. *Premier Etablissement de la foy*, vol. IIe, pp. 170, 171.

Boisrondet, trois charpentiers de barque, un forgeron, deux menuisiers, deux scieurs de long, et les nommés Lachapelle, L'Espérance, Bois d'Ardenne, Jacques Richon pour soldats." (1)

La Salle "avait rencontré le 13 (de mars) deux de ses hommes qu'il avait envoyés à Michilimakinac au-devant de la barque (le Griffon) et qui n'en avaient point eu de nouvelles ; il les adressa au sieur de Tonty. Ces deux hommes mal intentionnés cabalèrent si bien qu'ils réveillèrent les soupçons et les chagrins de la plupart de ceux qui y restaient (au fort de Crèvecœur,) en sorte qu'ils désertèrent presque tous, pillèrent les munitions et les vivres et ce qui était dans le magasin." (2) Cette triste désertion arriva tandis que le Sieur de Tonty était au village des Illinois où il était allé chercher des vivres. Deux de ses hommes s'offrirent de conduire le Père de la Ribourde auprès du Père Membré, mais ils l'abandonnèrent ensuite à moitié chemin sur le bord de la rivière. Heureusement pour notre Récollet qu'un Illinois eut plus de cœur que ces traîtres. En revenant de la chasse, il aperçut le Père et le conduisit à son village.

Il ne demeura avec le Sieur de Tonty, écrit La Salle, "que le Sieur Boisrondet, le Père Gabriel de la Ribourde, personnage d'un grand mérite et d'une vertu sans reproche, le Père Zénobe Membré, très bon et très prudent religieux, deux autres jeunes Français, l'un nommé Parisien et l'autre le plus jeune de mes laquais." (3)

(1) Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. IIe, p. 117.

(2) Leclercq, *Premier Etablissement de la foy*, vol. IIe, p. 171.

(3) Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. IIe, p. 119.

Ce laquais s'appelait Etienne Renault. (1) Les uns et les autres furent "obligés de subsister de la chaudière des Sauvages." (2)

Tonty ne fut pas peu embarrassé dans cette conjoncture; enfin il prit le parti d'attendre La Salle, qui lui "avait promis d'être de retour à la fin de mai." (3) Hélas! La Salle ne devait pas revoir ces parages avant le premier jour de décembre. (4) Il était pourtant arrivé au fort de Niagara, mais toutes sortes de contretemps et de malheurs s'abattirent sur lui et son entreprise d'une manière si terrible qu'on est surpris de le voir tenir bon jusqu'au bout contre l'infortune.

Aussitôt après son arrivée à Niagara, La Salle fit partir des secours pour Tonty et ses hommes. Mais ceux qui en étaient chargés rencontrèrent en route les déserteurs du fort Crêvecœur, et se laissèrent persuader par eux que Tonty était mort et qu'un voyage si dangereux serait inutile; ils n'allèrent pas plus loin. Par contre la nouvelle que La Salle était mort, lui aussi, se répandit dans le pays des Illinois. Enfin pour mettre le comble aux misères de nos deux Récollets, de Tonty et des trois Français restés fidèles, les Iroquois se préparaient à porter la guerre jusque chez les Illinois. Ils partirent de leurs cantons au mois d'août afin de se trouver chez

(1) Cf. Leclercq, *Premier Etablissement de la foy*, vol. IIe, p. 191. Relation de Tonty *apud* Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. Ier, p. 586. Ce Renault portait le surnom de «L'Espérance.». Cf. Margry. *Mémoires et documents inédits*, vol. IIe, pp. 103, 108.

(2) Relation de Tonty. Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. Ier, p. 584.

(3) Relation de Tonty. Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. Ier p. 584.

(4) *Id*, *ibid.*, vol. Ier, p. 516.

leurs ennemis dans le cours de septembre, après la récolte du blé d'inde, espérant bien s'en nourrir aux dépens des Illinois.

Pendant leur séjour chez les Illinois, les Pères Gabriel de la Ribourde et Zénobe Membré se livrèrent à l'apostolat, mais sans grand succès. Ecoutons plutôt ce que dit à ce sujet le Père Membré que Leclercq cite textuellement: "Cependant depuis la déroute et désertion de nos gens arrivées à la mi-mars jusques au mois de septembre, nous avons été, le Père Gabriel et moi, continuellement appliqués à la mission. Un nommé Asapista, Illinois, adopta le Père Gabriel pour son fils, de sorte que ce bon Père trouvait chez lui de quoi vivre à la manière des sauvages. Comme le vin nous avait manqué pour la célébration des divins mystères, nous trouvâmes moyen sur la fin d'août d'avoir des raisins du pays qui commençaient d'être mûrs, et nous en fîmes du fort bon vin qui nous servit à dire la messe jusques au second désastre (l'attaque des Iroquois)...

"A l'égard des conversions je ne saurais faire fond sur aucune; durant tout ce temps le Père Gabriel déchiffrait un peu la langue, et je puis dire que je parlais à me faire entendre des sauvages sur tout ce que je voulais; mais il y a tant d'éloignement de la foy parmi ces barbares, un esprit si brutal et si bouché, des mœurs si corrompues et si opposées au christianisme, qu'il faudra bien du temps pour espérer quelque fruit; il est pourtant vrai que j'en ai trouvé plusieurs d'une humeur assez docile; nous avons baptisé quelques enfants moribonds et deux ou trois autres personnes mourantes qui nous témoignèrent avoir quelques dispositions. Comme ces peuples sont tous matériels ils se

seraient laissés baptiser si on avait voulu, mais sans aucune connaissance du sacrement... Nous suivions durant l'été nos sauvages dans leurs camps et à la chasse..." (1)

Nos Récollets eurent ainsi le loisir d'apprendre à leurs dépens le genre de vie des Sauvages. L'épreuve dut être rude, pour le Père de la Ribourde surtout; à son âge on se fait difficilement à des mœurs, à des coutumes et à une nourriture aussi différentes des nôtres. Il est vrai que le grand zèle dont il était animé pour le salut des âmes lui obtint cette force surnaturelle qui le soutint au milieu d'une existence si pénible. Encore quelques jours de souffrances et Dieu couronnera son fidèle serviteur.

Vers le dix du mois de septembre, les Illinois furent avertis de l'arrivée des Iroquois dans leur pays. La situation des Français devint très délicate; ils ne pouvaient pas déplaire aux Illinois dont ils étaient les hôtes, et ils ne pouvaient pas combattre ouvertement contre les Iroquois qu'il importait grandement de ménager, autrement ces barbares, de retour dans leur canton, n'auraient pas manqué de dire que les Français s'étaient déclarés pour leurs ennemis, et qu'il fallait en tirer vengeance en attaquant le Canada.

A la nouvelle de l'approche des Iroquois, les Illinois firent partir pour un endroit sûr, éloigné de six lieues de leur village, les vieillards, les femmes et les enfants.

D'après l'auteur du mémoire intitulé: Cavelier de la Salle, 1679-1681: " les deux Pères Récollets étaient alors dans une cabane à une lieue du village, où ils

(1) Leclercq, *Premier Etablissement de la foy*, vol. IIe, p.p. 178, 179, 180.

s'étaient retirés pour faire une espèce de retraite, et ils ne furent avertis de l'arrivée des Iroquois que dans le temps du combat. Le sauvage chez qui ils étaient logés, emporta le coffre où était leur chapelle pour la conserver, mais elle fut dissipée durant la fuite des Illinois, des mains desquels toutefois on en a depuis retiré une partie" (1).

Pour se tirer de l'impasse difficile où il se trouvait, et prévoyant d'ailleurs que la guerre serait fatale aux Illinois, Tonty joua le rôle de médiateur "et il employa avec succès dans cette entreprise les Pères Gabriel de la Ribourde et Zénobe Membré, Récollets." (2)

Les deux armées étaient en présence, quand Tonty s'avança portant un collier de porcelaine et le calumet de paix, ce qui n'empêcha pas des Iroquois de tirer sur lui, sans l'atteindre, heureusement. Etant arrivé près des Iroquois il fut aussitôt entouré et l'un de ces barbares lui donna un coup de couteau qui n'eut pas de conséquences graves. Tonty leur dit qu'il était fort surpris de les voir en guerre contre leurs frères les Illinois ; que le comte de Frontenac avait adopté pour ses enfants les Illinois aussi bien que les Iroquois. Il leur laissa croire que les guerriers Illinois étaient au-dessus d'un millier, quoiqu'ils ne fussent en réalité que cinq cents.

Ces paroles du Sieur de Tonty inquiétèrent les Iroquois. Dissimulant pour lors leur désir de vaincre leurs ennemis, ils firent mander aux Illinois que ce qu'ils

(1) Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. 1er, pp. 507, 508, et vol. II, p. 121.

(2) Charlevoix, *Histoire générale de la Nouvelle-France*, vol. 1er, livre Xe, p. 461.

désiraient, c'était des vivres dont ils manquaient. On leur en donna en abondance. Une accalmie se produisit. Tonty se dirigea vers le village des Illinois et y étant arrivé, il ne fut pas peu surpris d'y voir entrer presque en même temps que lui des Iroquois qui s'y fortifièrent.

Les Illinois, voyant grossir l'orage qui les menaçait, commencèrent à s'éloigner les uns après les autres, "si bien, dit le Père Membré, que nous voyant abandonnés de nos hôtes qui ne paraissaient plus en grand nombre et que nous demeurions seuls exposés à la fureur d'un ennemi barbare et victorieux, nous ne fûmes pas longtemps à prendre le parti de notre retraite. (1)" Hennepin (2) et le Sieur de Tonty (3) nous apprennent que les Iroquois laissèrent volontiers partir les Français; ils leur demandèrent même une lettre pour le comte de Frontenac où il était dit que les Iroquois n'avaient pas voulu nuire aux Français. (4)

Le Sieur de Tonty, les Pères de la Ribourde et Membré, le Sieur de Boisrondet, Etienne Renault et le Pari-

(1) Cité par Leclercq, *Premier Etablissement de la foy*, vol. IIe, p. 190.

(2) *Description de la Louisiane*, pp. 305, 306.

(3) Margry. *Mémoires et documents inédits*, vol. Ier, p. 588.

(4) Charlevoix, rapportant l'attaque des Iroquois que nous venons de raconter brièvement en suivant les documents de l'époque, donne une autre version qui ne nous paraît pas acceptable. Il affirme que les Iroquois « entreprirent de chasser les Français de la Rivière des Illinois et le chevalier de Tonty ayant eu avis qu'une armée de ces barbares venaient pour l'investir dans son fort de Crèvecœur, ne crut pas devoir les y attendre et se retira. » Cinq lignes plus bas il dit encore : « La vérité est que Tonty ne se croyant pas en état de défendre son fort contre les Iroquois, en sortit le onzième de septembre 1680, avec cinq Français, qui faisaient toute sa garnison et les deux Pères Récollets. » Tout cela est contraire aux documents de l'époque.

sien, partirent "le 18 septembre, sans vivres, sans provisions, et dans un méchant canot d'écorce" (1) pour remonter la rivière des Illinois et tâcher de revenir au Canada.

Le lendemain, vers midi, le canot ayant subi des avaries, on dut mettre à terre pour le raccommoder. Pendant ce temps, le Père de la Ribourde, voulant réciter son bréviaire avec plus de tranquillité, se retira un peu à l'écart ; mais il ne reparut plus. Pour raconter ce triste événement, laissons la parole au Père Membré, témoin bien renseigné puisqu'il s'y trouvait.

"Sur le soir j'allai chercher le Père, voyant qu'il ne revenait pas ; tout notre monde en fit de même ; on tira plusieurs coups de fusils, pour l'avertir, mais en vain, et comme nous avions sujet de craindre l'Iroquois durant la nuit, nous passâmes de l'autre bord et nous y fîmes des feux qui furent aussi inutiles. Le lendemain, à la pointe du jour, nous retournâmes du même côté où nous étions la veille et nous demeurâmes jusqu'à midi à faire toutes les perquisitions possibles. Nous entrâmes dans le bois où nous remarquâmes plusieurs sentiers fraîchement battus aussi bien dans la prairie que sur les bords de la rivière. On les suivit chacun de son côté sans rien découvrir, sinon que Monsieur de Tonty y eut sujet de croire et de craindre

(1) Récit du Père Membré, cité par Leclercq, *Premier Établissement de la foy*, vol IIe, p. 191. Le mémoire intitulé : Cavelier de la Salle, 1679-1681, dans Margry : *Mémoires et documents*, vol. Ier, ne donne pas la date du départ. La relation de Tonty, publiée aussi par Margry, vol. Ier, indique le 20 septembre. Hennepin, *Nouvelle découverte*, etc. Utrecht, 1697, met le 18 septembre comme le Père Membré, et le témoignage de celui-ci nous paraît le plus certain et le plus digne de foi.

que quelques troupes des ennemis ne fussent cachées en embuscade pour nous égorger tous tant que nous étions...

" Je voulais absolument demeurer là pour attendre et avoir des nouvelles certaines, mais le sieur de Tonty me força de m'embarquer sur les trois heures, prétendant que ou bien le Père avait été tué par l'ennemi, ou bien il était allé devant sur la rive et qu'en suivant toujours terre à terre, nous le rencontrerions infailliblement ; mais nous n'en eûmes aucune nouvelle. Plus nous avancions, plus cette affliction nous rendait demi-morts, et nous ne soutenions ce reste de vie languissante que par quelques pommes de terre, de l'ail, et d'autres racines que nous trouvions en grattant la terre avec nos doigts.

" Nous avons su depuis que nous aurions attendu le Père inutilement, puisqu'il avait été tué peu de temps après qu'on l'eût mis à terre. Les Kikapous, petite nation que l'on remarque à l'ouest et assez près de la nation des Puants, avaient envoyé de leur jeunesse en guerre contre les Iroquois, mais apprenant que ceux-ci étaient en guerre aux Illinois, cette jeunesse les venaient chercher ; trois d'entre eux qui faisaient l'avant-garde, ayant rencontré ce bon Père à l'écart, quoiqu'ils sussent bien que ce n'était pas un Iroquois, ne laissèrent pas que de l'assommer, jetèrent son corps dans un trou, emportèrent jusqu'à son bréviaire et son diurnal, qui tomba peu de temps après entre les mains d'un Père Jésuite ; ils enlevèrent la chevelure de ce saint homme, et en firent triomphe dans leur village, comme de la chevelure d'un Iroquois. Ainsi mourut cet homme de Dieu par les mains d'une jeunesse insensée. Nous pouvons dire de son corps, ce que l'Ecriture remarque de ceux que le cruel Hérode immola à sa fureur : *Et non erat*

qui sepeliret. (1) Il méritait sans doute un meilleur sort, si toutefois l'on en peut souhaiter un plus heureux devant Dieu que de mourir dans l'exercice des fonctions apostoliques par les mains des nations auxquelles on est destiné de Dieu". (2)

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le jour de la mort du Père Gabriel de la Ribourde fut le 19 septembre 1680, d'après le témoignage du Père Membré, qui nous paraît préférable à tous autres en cette circonstance, y compris celui du Sieur de Tonty. Le *Mortuologe* des Récollets qui donne la date du 17 juillet 1681, est en contradiction complète et évidente avec les événements et avec les documents. (3)

Nous avons signalé précédemment, en note, la date donnée par le Sieur de Tonty. D'après lui ce fut le 21 septembre 1680 que le Père de la Ribourde fut tué. "Le 21, comme notre canot faisait beaucoup d'eau et que nous faisions sécher nos hardes et quelques pelleteries, le R. P. Gabriel disant son office loin de la cabane, nous fûmes surpris que, sur les six heures du soir, il ne revenait pas. Je fus le chercher, et ayant trouvé sa piste, je la suivis pendant une demie lieue, et l'ayant trouvée entrecoupée de plusieurs autres, je m'en retournai à la cabane, et comme nous ne doutions pas qu'il avait été pris ou tué, je jugeai à propos de laisser notre équipage et de traverser de l'autre bord vis-à-vis... Le lendemain nous traversâmes et nous restâmes là jus-

(1) C'est sans aucun doute *Antiochus* qu'il faut lire au lieu d'Hérode. Cfr. I. Macch. II. 17.

(2) Leclercq. *Premier Etablissement de la foy.* Vol. II, pp. 192 à 196.

(3) La *Table générale des Récollets de Saint Denys*, Bibliothèque Nationale, Paris, renferme les mêmes erreurs ; son auteur doit avoir copié le mortuologe.

qu'à midi. Voyant qu'il ne venait personne, nous partîmes dans le dessein de faire de petites journées, car nous supposions que le Père pouvait s'être écarté et que nous pourrions le retrouver au bord de l'eau." (1) Le récit se continue sans autres détails sur le Père de la Ribourde.

Il paraît assez certain que la mort inopinée du Père de la Ribourde doit être imputée aux Kikapous, ainsi que l'affirme le Père Zénobe Membré. Il est vrai qu'on soupçonna d'abord les Iroquois. Hennepin, dans sa *Description de la Louisiane* (2), affirme que Frontenac fit prendre des informations d'après lesquelles les Iroquois-Onontagués étaient tenus responsables de ce meurtre. Hennepin ajoute cependant que d'autres accusaient les Kikapous. Dans son ouvrage : *Nouvelle Découverte*, paru à Utrecht (3) en 1697, il ne parle plus que des Kikapous.

Frontenac écrivant à la Cour le 2 novembre 1681, accuse les Iroquois (4). L'Intendant Duchesneau signala à Colbert, le 13 novembre 1681, la mort du Père de la Ribourde, sans indiquer quels sauvages étaient coupables de ce funeste événement (5). A la cour de France on crut d'abord à la culpabilité des Iroquois, puisque, le 10 mai 1682, le roi, donnant ses instructions au nouveau gouverneur, M. de la Barre, lui conseillait, " pour nspirer de la crainte aux Onontagués et Sounoutouans, qui

(1) Margry. *Mémoires et documents inédits*, vol. 1er, pp. 588, 589.

(2) Pp. 308, 309.

(3) Pp. 494, 495.

(4) *Rapport sur les Archives Canadiennes*, par M. Edouard Richard, 1899, p. 256.

(5) Cité par Charlevoix, *Histoire générale de la Nouvelle-France*, vol. 1er, liv. xe, p. 463.

ont massacré un Récollet ", d'aller faire une démonstration militaire jusqu'à l'entrée du lac Erié. (1) *Le mortuologe des Récollets* attribue aussi aux Iroquois la mort du Père de la Ribourde.

Par contre, le témoignage du Père Membré affirmant que les Kikapous étaient les meurtriers du Père de la Ribourde est fortement confirmé par le témoignage du Sieur de la Salle. Celui-ci, en deux endroits de la relation de son voyage, relation écrite par lui, parle de la mort du Père de la Ribourde et l'attribue aux Kikapous. Racontant le départ des Français du pays des Illinois, il écrit que " le R. P. Gabriel étant par (à) terre, où il avait descendu pour prier Dieu, fut tué par les Kikapous à coup de flèches sans qu'on s'en aperçût "(2).

Un peu plus loin, décrivant son retour chez les Illinois, en novembre 1680, il écrit : " Nous arrivâmes le 23 en descendant la rivière de Téakiki, à un lieu nommé la Fourche des Iroquois où les Kikapous avaient campé sur un côteau, au nombre de deux cents hommes ou environ, qui étaient aussi en guerre, sans que nous le sussions, et qui avaient tué le R. P. Gabriel " (3).

Hennepin ajoute à ce récit les détails suivants : " Nos Pères Récollets me mandèrent l'année passée (1681) de la Nouvelle-France, (Hennepin était alors à Paris), que les Illinois... trouvèrent le corps du Père Gabriel avec son habit, qu'ils l'emportèrent dans leur village et l'ensevelirent à leurs modes, faisant honneur à celui qui

(1) Correspondance générale, vol. 5, p. 307. Archives fédérales. Margry a publié cette lettre dans ses *Mémoires et documents inédits*, vol. IIe, pp. 266 et suivantes.

(2) Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. IIe, p. 124.

(3) Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. IIe, p. 127.

était allé chez eux pour leur prêcher la foi et pour leur consolation." (1)

Un seul souvenir du vaillant Récollet demeura entre les mains de son malheureux compagnon, le Père Membré, son manteau de bure. Mais voici ce qu'il en advint. Après quelques jours de marche, Tonty, les deux Français et le Père Membré furent contraints d'abandonner leur canot qui ne valait plus rien et de continuer leur voyage à pied. Les chaussures faisaient défaut. Dans cette extrémité, le Père Zénobe et ses compagnons mirent en pièces le manteau du Père de la Ribourde pour se faire des souliers. Le fait est apporté par le Père Membré (2) et par Tonty (3).

Le Père Gabriel de la Ribourde était véritablement un saint religieux. Tous ceux qui ont parlé de lui ont fait son éloge et nulle part on ne trouve un mot de plainte ou de reproche à son égard.

Au cours de ce récit nous avons déjà entendu plusieurs voix faire son éloge. Nous avons lu le témoignage de la Mère Françoise Juchereau de Saint-Ignace, appelant le Père de la Ribourde "un très saint homme," (4) celui de Latour l'appelant "un fort bon religieux." (5) L'*Histoire chronologique de la Province*

(1) *Description de la Louisiane*, p. 309.

(2) Leclercq. *Premier Etablissement de la foy*, vol. II°, p. 197.

(3) Margry. *Mémoires et documents inédits*, vol. I^er^, p. 591. Nous n'avons pas à raconter la suite du voyage du Père Membré. Disons seulement qu'après bien des fatigues et des privations, il se retrouva avec La Salle à Michilimakinac, et qu'il l'accompagna dans son voyage de découverte jusqu'au golfe du Mexique.

(4) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 204.

(5) *Mémoires sur la vie de Mgr de Laval*, p. 206.

de Saint-Denys (1), dit que le Père de la Ribourde a "servi très utilement et exemplairement pendant plusieurs années" dans la Nouvelle-France. Son éloge dans le *mortuologe des Récollets*, (2) porte qu'il avait "un zèle extraordinaire de la conversion des âmes." "Dieu veuille, y est-il dit aussi, que son sang soit parmi eux (les Illinois) une semence de chrétiens et de martyrs."

L'intendant Duchesneau l'appelle un "très saint homme." (3) L'auteur du mémoire intitulé: Cavelier de La Salle, de 1679 à 1681, rapportant la mort du Père de la Ribourde, écrit que Tonty "fut contraint de continuer sa route avec le regret d'avoir perdu un homme estimé de tous ceux qui le connaissaient." (4) Et La Salle lui-même l'appelle un "personnage d'un grand mérite et d'une vertu sans reproche." (5)

Le Père Hennepin garda toujours une grande vénération pour celui qui fut son maître de noviciat. Il en parle toujours avec admiration dans ses écrits.

Le Père Zénobe Membré qui connaissait bien, lui aussi, le Père de la Ribourde, en fait un bel éloge que Leclercq reproduit: "Il n'avait pas seulement vécu en religieux d'une vertu commune et ordinaire. L'on sait que la même sainteté de vie qu'il avait montrée en France, étant supérieur, inférieur et maître des novices, il l'avait toujours soutenue en Canada depuis 1670.

(1) Additions de 1676 à 1686. Bibliothèque nationale, Paris.

(2) Archives du Séminaire de Québec.

(3) Archives fédérales, correspondance générale, vol. 5, p. 307, et Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. II^e^, p. 271.

(4) Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. I^er^, p. 511.

(5) Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. II^e^, p. 119.

"Il y avait longtemps qu'il me témoignait dans certains transports de ferveur, et dans la douleur extrême qu'il ressentait du profond aveuglement de ces peuples, qu'il aurait bien souhaité d'être anathème pour leur salut. Je ne doute pas que sa mort ait été précieuse devant Dieu, et qu'elle ait un jour son effet pour la vocation de ces peuples à la foi, quand il plaira à Dieu d'user de sa grande miséricorde." (1)

Charlevoix reconnaît aussi l'éminente vertu du Père de la Ribourde: "C'était un saint religieux, écrit-il, fort estimé dans la Nouvelle-France pour sa vertu et sa modestie, et qui avait plus consulté son courage que ses forces avant que de s'engager dans une expédition de laquelle son âge de soixante et onze ans ne devait pas lui répondre qu'il verrait la fin." (2)

Cette dernière assertion de Charlevoix est, à notre avis, partiellement fausse. Le Père de la Ribourde n'était pas aussi avancé en âge. Il est vrai que les auteurs ne s'accordent pas là-dessus. Ainsi Hennepin donne 64 ans à notre Récollet. (3) Le Mortuologe des Récollets, qui fixe la mort du Père de la Ribourde à une fausse date, ainsi que nous l'avons relevé, donne le jour de sa profession, 1er novembre 1638, mais ne dit rien sur son âge. L'auteur de la *Table générale des Récollets de Saint-Denys*, (4) qui copie le mortuologe au sujet du décès, prend la peine de le compléter en ajoutant que le Père de la Ribourde avait à sa mort 61 ans et qu'il en avait passé 41 en religion. Et cette

(1) Leclercq, *Premier Etablissement de la foy*, vol. IIe, p. 196.

(2) *Histoire générale de la Nouvelle-France*, vol. Ier, iv. Xe, pp. 464, 469.

(3) *Nouvelle découverte*, etc., Utrecht, 1697, p. 114.

(4) Bibliothèque nationale, Paris.

dernière assertion démontre l'erreur de la date du décès fixé au 13 juillet 1681, puisque le Père de la Ribourde ayant fait profession le 1er novembre 1638, et ayant passé en religion 41 ans, qu'il faut commencer à compter en 1637, termine ses 41 ans le 1er novembre 1678, au 13 juillet 1681 il aurait eu 43 ans et 8 mois et demi de vie religieuse.

JOUVE, O.M.
Le Père Gabriel de la Ribourde.

BQX
7401
.D4J6.